

**LES ARCHIVES MÉDIÉVALES  
DES NOTAIRES DES ALPES-  
MARITIMES  
1ère PARTIE : LE XIV<sup>e</sup> SIÈCLE**

**Jean-Bernard LACROIX**

Considérablement amoindries par des pertes innombrables, les archives notariales de Provence orientale et du Comté de Nice n'en constituent pas moins pour la période médiévale une source documentaire de premier ordre<sup>1</sup>. En raison de ces énormes lacunes, il importe d'avoir une connaissance suffisamment précise pour orienter la recherche ce qui n'était pas le cas avec l'inventaire trop succinct et franchement approximatif qui en a été établi après le dépôt aux Archives départementales, l'essentiel provenant des études Bérard et Peretti de Grasse qui les ont remises successivement en 1948 et 1960<sup>2</sup>. D'emblée il faut souligner plusieurs points importants sur lesquels nous aurons à revenir et qui sont essentiels pour aborder les recherches :

- En dehors d'un fragment exceptionnel des années 1250-1252 rédigé par un notaire de Grasse<sup>3</sup>, les archives conservées ne sont pas antérieures au XIVe s., à savoir 1308 pour le premier volume.

- Il n'existe quasiment plus d'archives des notaires du Moyen Âge pour les vigueries constitutives des Terres Neuves de Provence (comté de Nice). Seuls subsistent trois volumes pour Nice, deux pour Sospel et un pour Malaussène, tous de la fin du XVe s. Néanmoins, des registres d'actes notariés de Nice sont conservés aux Archives d'Etat de Turin. Ils sont semble-t-il du XVIe s. mais il n'est pas impossible que certains remontent à la période médiévale.

- Les notaires médiévaux officient beaucoup plus souvent chez leurs clients qu'à leur domicile et sont amenés parfois, même si ce n'est le cas pour tous, à se déplacer dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres. Il importe donc de connaître les localités où ont été rédigés les actes pour déterminer le champ géographique qui s'offre aux recherches et l'idée selon laquelle ces actes seraient uniquement de Grasse est évidemment fautive.

- Les notaires exercent comme notaires public mais ont aussi le plus souvent d'autres fonctions, comme bailes, greffiers de communauté, ils peuvent être attachés au service d'une seigneurie, d'une cour épiscopale ou royale par exemple ce qui donne une orientation particulière à leur clientèle. Il est donc important de cerner, lorsque cela est possible, les activités d'un notaire et, en premier lieu, de parfaitement identifier le notaire rédacteur de chaque minutier. Or, surtout pour le XIVe s., une majorité d'actes n'était pas attribuée puisque sur cinquante-cinq références conservées pour ce siècle, seize (moins du tiers) étaient correctement identifiées, trente-trois ne l'étaient pas et six constituaient des attributions erronées.

Il était donc nécessaire de reprendre ce travail en procédant à un examen attentif des cahiers pour parvenir à connaître le rédacteur et affiner la datation. Seuls quelques feuillets isolés restent anonymes. Les références se répartissent entre quatorze notaires dont dix se rattachent à Grasse et occasionnellement à Antibes tout en exerçant souvent dans le cadre très large de la viguerie, voire au delà, les autres étant implantés, un à Saint-Paul et trois à Vence.

Nous examinerons dans l'ordre chronologique successivement les notaires de Grasse puis ceux de Vence et de Saint-Paul. La première observation valable pour l'ensemble est la moindre documentation pour la première moitié du XIVe siècle, douze références seulement sur cinquante-cinq et souvent constituées de cahiers fragmentaires ne couvrant généralement pas des années complètes. Seize années sur cinquante sont renseignées pour tout ou partie (1308-1309, 1316-1318, 1320-1321, 1324, 1334-1336, 1338-1339, 1346-1347 et 1349). Les

---

<sup>1</sup> Signalons l'exploitation remarquable qui en a été faite par P.L. Malausséna dans sa thèse de doctorat soutenue en 1967 sur la vie en Provence orientale aux XIVe et XVe s.

<sup>2</sup> Ce travail d'analyse des notaires médiévaux s'inscrit dans un programme de sauvegarde et de valorisation comportant : restauration générale, microfilmage, étude des filigranes et du papier, inventaire des documents en langue provençale avec préparation d'un dossier diffusé sur internet.

<sup>3</sup> Fragment de registre de Geoffroy Cotaronus publié par R. Aubenas.

actes ne concernent que deux notaires grassois de la même famille, les de Nicia<sup>4</sup>, le premier prénommé Pons et le second Etienne, à partir de 1349 seulement.

### ● Pons de Nicia

Les quatre plus anciens minutiers du XIV<sup>e</sup> siècle qui n'étaient pas identifiés sont attribuables sans difficulté à Pons de Nicia. Le premier est un fragment de registre dont les actes en désordre s'échelonnent du 26 mars au 21 novembre 1308. Par son format<sup>5</sup>, il s'apparente aux extensoires ou cartulaires, volumes où sont copiés intégralement avec un certain soin les actes expédiés aux parties mais, par la tenue des actes, il appartient à l'autre série de recueils, les protocoles, dans lesquels les notaires indiquent plus brièvement et d'une écriture plus cursive le résumé de tous les actes. Ces volumes ont un format particulier puisqu'ils sont deux fois plus étroits mais aussi hauts que les extensoires. Ce fragment est à l'évidence de Pons de Nicia puisqu'au folio 3 est portée la mention de renvoi à un « *instrumento facto manu mei Poncii de Nicia* ». Ce volume est très intéressant pour l'activité du négoce à Grasse par l'abondance des actes qui s'y réfèrent, ventes et dettes ou quittances pour des marchandises, particulièrement des étoffes qui peuvent témoigner d'une activité orientée vers la draperie à Grasse en ce début du XIV<sup>e</sup> s. On y trouve par exemple un acte qui concerne la reddition de compte d'une association à bénéfice partagé (*societas ad medium lucri*) pour l'exercice du négoce (*mercari lucrari operari et negociari bona fide et sine fraude*)<sup>6</sup> ou encore une convention d'apprentissage du travail de la laine (*artem verberandi lanam*)<sup>7</sup>. Une dot, une tutelle le 29 août 1308<sup>8</sup>, un service d'anniversaire fixé par legs pour des luminaires ou chapellenies et un testament, celui de Guillaume Gervais seigneur de Courmes le 5 novembre 1308<sup>9</sup> complètent une belle série d'actes faisant une large place aux activités marchandes.

L'importance du sentiment religieux transparait avec force dans le testament de Gervais. Comme gage spirituel il effectue en effet des dons à l'église Saint-Gervais de Courmes pour une messe solennelle, à cette même église pour les œuvres, au monastère Saint-Honorat de Lérins pour une messe solennelle, aux couvents des Dominicains et des Franciscains de Grasse et à un grand nombre de luminaires dans les églises Saint-Gervais et Sainte-Marie de Courmes, dans d'autres églises à Vence, Tourrette de Vence, Le Rouret, Gourdon, sans oublier la confrérie de Saint-Pierre et Saint-Hilaire de la cathédrale de Grasse que l'on retrouve fréquemment. Il n'oublie pas l'œuvre hospitalière à Grasse « *item legavit cuilibet ospitali civitatis Grasse 12 den* »<sup>10</sup>.

La seconde référence est constituée de deux fragments d'un volume couvrant moins de deux mois de l'année 1309, du 31 mai au 27 juin et du 14 octobre au 2 novembre<sup>11</sup>. L'attribution à Pons de Nicia est évidente par la similitude de l'écriture<sup>12</sup>, une quittance du 31 mars 1311 signée par Pons de Nicia insérée dans le volume et la parenté des actes et de la

<sup>4</sup> Nous adopterons systématiquement la version latine des noms, la seule connue à cette époque, pour éviter toute transposition hasardeuse.

<sup>5</sup> ADAM 3 E 79/1, 18 folios comportant une centaine d'actes, dimensions 0,23 x 0,31, la restauration a été faite anciennement par doublage des cahiers.

<sup>6</sup> ADAM 3 E 79/1 28 octobre 1308, f° 16, voir à ce sujet et sur l'intérêt des archives notariales l'excellent article de P.L. Malauséna, « Aspects de la vie économique et sociale à Antibes » dans *Province Historique*, 1974, pp. 295-315.

<sup>7</sup> Voir Aubenas (R.) « Le commerce de draps et la vie économique à Grasse en 1308-1309 » dans *Provence Historique*, 1959 pp. 201-212.

<sup>8</sup> ADAM 3 E 79/1 f° 6 v°.

<sup>9</sup> ADAM 3 E 79/18 f° 7.

<sup>10</sup> Bres dans *Da un archivio notarile di Grassa*, Nice, 1907, 1<sup>ère</sup> partie, p.31 souligne l'intérêt de cette mention, preuve de l'existence d'au moins deux établissements hospitaliers à Grasse.

<sup>11</sup> ADAM 3 E 79/2 format 0,18 x 0,26, 13 folios restaurés par doublage 40 actes.

<sup>12</sup> Voir notamment la graphie de « d » dans « *die eodem* » et le tracé caractéristique de ses e.

clientèle, en particulier deux actes de règlement d'association pour l'exercice du négoce par terre exclusivement<sup>13</sup>. Un acte de mariage du 15 juin 1309 nous donne par ailleurs un exemple de dot d'un montant de 12 livres auxquelles s'ajoute le trousseau de la mariée avec manteau, tunique ainsi qu'un lit garni et un coffre<sup>14</sup>.

La troisième référence nous fait presque franchir l'espace d'une décennie. Ce fragment d'extensoire endommagé<sup>15</sup> dont l'écriture est pâlie ne compte que quelques actes sans ordre chronologique des 11 mai et 16 octobre 1316, 3, 17, 24 février et 22 mars 1317<sup>16</sup>, 21 août et 4 septembre 1318. L'écriture plus fine paraît de prime abord quelque peu différente des précédents cahiers mais un examen attentif permet de retrouver certaines caractéristiques. L'écart des dates rend possible une évolution de l'écriture de Pons de Nicia. Aucun autre élément probant si ce n'est qu'il s'agit d'un notaire grassois ne permet une identification certaine. Par contre le volume suivant, cahier également endommagé par l'humidité est assurément un protocole de Pons de Nicia<sup>17</sup> du 5 août au 14 novembre 1320 pour ce qui est des dates lisibles. Les actes sont ceux que l'on rencontre ordinairement : ventes, dettes, quittances, procurations, arrentement des herbages et pâturages du territoire d'Opio (10 octobre), deux mariages (13 août et 20 octobre), trois testaments (24 août, 3 et 21 septembre)<sup>18</sup> à Grasse et une tutelle avec l'inventaire du mobilier et du bétail (13 octobre)<sup>19</sup>. La particularité de ce cahier par rapport aux précédents est la mention d'actes passés à Opio et à Antibes dans les demeures épiscopales de ces deux villes où l'évêque de Grasse possédait des droits seigneuriaux, et qui, pour Antibes, était encore siège de l'évêché jusqu'en 1245. Ce volume nous renseigne non seulement sur Grasse mais aussi sur les secteurs de Châteauneuf, Roquefort, Opio et Antibes et atteste par une série d'actes en faveur de l'évêque que Pons de Nicia exerce comme notaire de la cour épiscopale de Grasse. Ce volume contient enfin un document assez rare à l'époque car il est généralement associé à des archives judiciaires. Il s'agit d'une expertise médicale demandée à Bertrand Roche, chirurgien, par le juge délégué de l'évêque de Grasse et le baile d'Antibes afin de déterminer si une blessure à la tête subie par un certain Pierre présente un risque mortel. Après avoir examiné les blessures (*vidit palpavit et examinavit ulcera*), le chirurgien conclut qu'il n'y a pas de risque pour peu que le patient suive un régime (*sub bono regimini et dieta*) car la plaie limitée ne saigne pas et que le blessé se porte bien (*ipsa vulnera sunt laxa et non cruda et ipse patiens bene apetat, digerat, dormiat, urinat et asselat*).

Très difficile à exploiter en raison des pages tâchées<sup>20</sup> et restaurées par doublage, le volume suivant<sup>21</sup> se raccorde chronologiquement au précédent protocole puisqu'il couvre la période du 28 novembre 1320 au 14 mars 1321. Les actes sont rédigés à Grasse et, en

---

<sup>13</sup> ADAM 3 E79/2 f° 89 (25 juin 1309) et f° 9 (14 octobre 1309).

<sup>14</sup> ADAM 3 E 79/2 f° 7.

<sup>15</sup> ADAM 3 E79/3 format 0,23 x 0,31 10 folios contenant 15 actes, restauré par doublage.

<sup>16</sup> Pons de Nicia comme tous les autres notaire grassois du XIVe siècle dont nous avons les archives utilise le style florentin comme mode de datation avec changement de millésime le 25 mars (Annonciation). La preuve est fournie par son protocole de 1320-1321 (3 E79/5). Toutes les dates mentionnées dans cet article ont été converties le cas échéant.

<sup>17</sup> ADAM 3 E79/4 mention encore lisible sur un fragment de couverture et mention au f° 11v° dans un acte du 31 août 1320 « *ego Pons de Nicia notarius dono relingo et desamparo tibi Raymundus Bernardy Tornatora de Corsegolis* » ; format habituel des protocoles (0,10 x 0,31).

<sup>18</sup> Parmi les legs du testament du 3 septembre 1320 on note la mention de deux églises nouvelles des Frères prêcheurs et des Augustins auxquelles le donateur octroie 100 sous et 10 livres « *ecclesie nove Dominici, ecclesie nove sancti Augustini* », 3 E 79/4 f° 13.

<sup>19</sup> ADAM 3 E 79/4, 13 octobre 1320 ff° 31v°-34v° suivi d'un acte pour *domicellus* Raymond de Grasse seigneur de Cabris et de Châteauneuf en relation avec cette tutelle.

<sup>20</sup> Semble-t-il par un procédé destiné à réactiver l'encre pâlie. La lecture est surtout contrariée par le doublage rudimentaire d'une restauration ancienne.

<sup>21</sup> ADAM 3 E 79/5 était attribué à juste titre à Pons de Nicia.

majorité, à Antibes. Le volume comporte trois pièces volantes écrites par Pons de Nicia en 1318 et 1320 d'une écriture absolument concordante avec le protocole.

La période couverte (5 avril au 2 mai 1321), le lieu de rédaction des actes (Antibes, notamment dans le palais épiscopal), la parenté d'écriture font de cet article<sup>22</sup> le complément évident du protocole précédent.

Plus important est le fragment de protocole de 1324 puisqu'il va du 31 août au 22 décembre. L'attribution à Pons de Nicia ne fait aucun doute<sup>23</sup> du fait de l'indication de son nom portée à l'époque médiévale sur la couverture en parchemin et sur un acte où le renvoi à un autre acte du 3 novembre 1323 est ainsi rédigé : « par moi notaire Pons de Nicia ». Comme dans le fragment précédent tous les actes sont établis à Antibes où Pons de Nicia semble avoir toute son activité.

Pendant dix ans nous n'avons plus d'actes hormis un petit fragment de protocole avec une fin d'acte qui s'achève par la mention « *in domo mei Poncii de Nicia notarii* » et un testament rédigé à Grasse le 14 novembre 1330 mais sans doute recopié beaucoup plus tard par Pons de Nicia dont on reconnaît aisément l'écriture<sup>24</sup>.

Le volume de 1334-1335 soulève un problème<sup>25</sup>. Il a été restauré anciennement par doublage et surtout en coupant les feuillets ce qui ne permet plus de restituer les cahiers. Or les 22 premiers folios non numérotés constituent un fragment de protocole du 18 mai au 19 juillet 1334 alors que les actes suivants tenus sans ordre chronologique comme dans les extensoires sont numérotés en chiffres romains de 1 à 86. Il y a donc en fait deux volumes qui ont été regroupés sans réelle justification. Les autres actes pour la plupart ont été rédigés à Antibes en particulier dans le palais épiscopal. Sur la couverture ancienne qui correspondrait à la deuxième partie est portée la mention d'origine *cartularium Poncii de Nicia*<sup>26</sup>. L'attribution de cette seconde partie ne fait en tout cas aucun doute puisqu'un acte du 11 mai 1335 est rédigé par Pons de Nicia. Parmi les actes, signalons la nomination d'Isnard Durandi comme baile d'Antibes par Geoffroy évêque de Grasse et seigneur d'Antibes le 17 mars 1335<sup>27</sup>.

Avec un beau protocole du 6 juin 1338 au 10 mars 1339<sup>28</sup>, Pons de Nicia poursuit son activité de notaire pour le compte de l'évêque de Grasse spécialement à Antibes mais aussi à Valbonne, Opio et Biot. Un acte concerne le prieuré de Valbonne. Il est révélateur des comportements et des mentalités d'une époque marquée par la violence où des religieux n'hésitent pas à recourir à la force pour faire valoir leurs droits et leurs intérêts financiers. En 1303 le chapitre de Grasse avait abandonné à l'abbaye de Lérins le prieuré de Valbonne et des droits sur le territoire d'Avignonnet contre le prieuré Saint-Ambroise de Gourdon. Pourtant en 1319, au mépris de l'échange, l'évêque de Grasse avait placé Pierre de Vacayracio à la tête du prieuré de Valbonne. Un long litige s'en est suivi et, loin de renoncer, l'abbé de Lérins est allé jusqu'à mener une expédition contre le prieuré de Valbonne qui nous vaut l'enregistrement par devant notaire d'une plainte de Pierre de Vacayracio. Il implore l'intervention du bras séculier à l'encontre des coupables qui l'ont blessé et ont profané l'église (*sacrilegium in ecclesia Vallisbone vulnerando ipsum priorem et ecclesiam violando*) avant de trouver refuge dans l'abbaye de Lérins (*et fugerunt ad insulam ubi dominus abbas et alii delinquentes lacerant*)<sup>29</sup>. Les actes les plus nombreux, dont certains particulièrement intéressants, ont trait à

<sup>22</sup> ADAM 3 E 79/6 protocole de format 0,12 x 0,31, cahier de 24 folios.

<sup>23</sup> ADAM 3 E 79/7 protocole de format 0,11 x 0,30, volume de 2 cahiers.

<sup>24</sup> ADAM 3 E 79/8 format 0,23 x 0,30.

<sup>25</sup> ADAM 3 E 79/9 protocole format 0,10 x 0,29 (rogné à la restauration).

<sup>26</sup> Au XVIIIe s. a été rajouté « écritures de Pons et Etienne Nissa notaires », correspondant certainement à une indication d'ensemble de la série des minutes des de Nicia en l'absence de certitude sur l'attribution à l'un ou à l'autre.

<sup>27</sup> Geoffroy évêque de Grasse de 1299 à 1343.

<sup>28</sup> ADAM 3 E 79/10 protocole avec sa couverture d'origine en parchemin en assez bon état.

<sup>29</sup> ADAM 3 E 79/10 f° 41, 29 janvier 1339. Le prieuré sera définitivement rattaché à Lérins après intervention de la papauté en 1346.

Antibes comme l'arrentement de la dîme d'Antibes le 7 juin 1338, une fondation de chapellenie à l'autel de Saint-Antoine dans l'église d'Antibes le 22 juillet, un acte de prébende de l'église d'Antibes du 9 mai 1336 inséré entre les actes du 2 août et du 7 septembre 1338<sup>30</sup>. Répondant à l'attente d'habitants de Grasse, l'évêque fait passer un acte dans la demeure épiscopale d'Antibes avec un médecin, Jean Fabri, qu'il charge de l'enseignement de la grammaire et du calcul dont s'occupait jusqu'alors maître de Mellis<sup>31</sup>. La vie religieuse et les intérêts de l'évêque ne sont pas seuls concernés puisque des actes ont trait à la vie communautaire d'Antibes et à son activité marchande. Le 22 février 1339 une assemblée de la communauté en présence du baile Isnard Durandi nous fournit la liste des 113 chefs de famille qui y participent<sup>32</sup> et un patronage de galiotte avec un Génois est l'occasion d'un contrat le 10 mars 1339<sup>33</sup>. S'y ajoutent ventes, donations, procurations, une tutelle avec inventaire des biens le 2 juillet 1338 ainsi que deux testaments du 22 janvier et d'avril 1338<sup>34</sup>. Les testaments sont relativement peu fréquents dans les archives notariales grassoises conservées pour le XIVe siècle ce qui ne permet pas une étude des crises et de la mortalité.

Les derniers actes de Pons de Nicia figurent dans un cahier qui est un fragment d'extensoire de 1345 à 1348<sup>35</sup>. Dans trois actes figure la mention de Pons de Nicia notamment « en présence de moi, Pons de Nicia notaire » le 24 novembre 1346. A la différence des cahiers d'actes précédents, il ne sont plus rédigés à Antibes mais en totalité à Grasse au domicile des clients. Au bas de l'acte du 23 octobre 1347, Etienne de Nicia a porté une annotation le 28 juillet 1352. Ceci donne une indication sur les liens étroits entre Pons et Etienne et fixe approximativement la date du décès de Pons entre 1348 et 1351. Nous ne connaissons pas leur parenté mais leurs actes se faisant suite, il s'agit probablement du père et du fils. Pons est peut-être décédé au moment de la grande peste de 1348 mais son âge était nécessairement avancé puisqu'il exerçait déjà en 1308<sup>36</sup>.

### • Etienne de Nicia

Le premier volume conservé d'Etienne de Nicia est un cahier d'extensoire qui comporte des actes de septembre 1349 à février 1350<sup>37</sup>. Non seulement l'écriture diffère nettement de Pons notamment par le tracé de certaines lettres caractéristiques comme le g minuscule mais l'attribution à Etienne de Nicia est confirmée dans une sentence arbitrale du 29 mai 1349 par la mention « *me Stephani de Nicia notarii de Grasse procuratore* ». Ces actes sont rédigés à Grasse où Etienne a sa maison d'habitation.

En définitive, la première moitié du XIVe siècle n'est documentée que par une famille de notaires grassois, les de Nicia. Le premier qui se prénomme Pons, a une clientèle grassoise des milieux d'affaire en 1308-1309. Il travaille ensuite pour la cour épiscopale de Grasse. Pour les années 1316 et 1320 des actes concernent les intérêts de l'évêque à Grasse, Châteauneuf et Opio puis presque exclusivement à Antibes. A sa mort, Etienne de Nicia, prend le relais.

<sup>30</sup> ADAM 3 E 79/10 f° 309.

<sup>31</sup> ADAM 3 E 79/10 f° 22 (11 ?) juin 1338 « *dominus G. dei gracia grassensis episcopus... dedit et concessit eidem magistri Johanni...scoles gramaticales et logicales dicte civitatis... et ipse magisterJohanes promisit ... dictas scolas fideliter tenere regere et gubernare et scolares qui ad eam venient stenare et docere cuma effete in artibus supra dictis* ».

<sup>32</sup> ADAM 3 E 79/16 f° 70.

<sup>33</sup> ADAM 3 E 79/10 f° 67 et 73.

<sup>34</sup> Actes placés f° 11 entre juin et juillet 1338 et f° 35 entre septembre et octobre 1338.

<sup>35</sup> ADAM 3 E 79/11 porte les n<sup>os</sup> de f° 45 à 58 comporte une vingtaine d'actes, les derniers incomplets, format 0,22 x 0,29. L'acte le plus tardif est du 23 janvier 1348.

<sup>36</sup> Il est décédé puisqu'il est dit « *quondam notarius* », dans un acte de 1352 (3 E79/28A) et ses derniers actes connus datent d'octobre 1347 (3 E79/11). Ce Pons a un fils héritier Jean de Nicia, moine de Lérins.

<sup>37</sup> ADAM 3 E 79/12 format 0,22 x 0,29, compte 23 actes dont un mariage à Grasse et un testament à Biot des 2 et 3 janvier 1349 à corriger en 1350 en raison de l'utilisation du style florentin avec changement de millésime le 25 mars par Etienne de Nicia.

Après l'extensoire de 1349-1350, nous conservons un extensoire de juin à décembre 1352<sup>38</sup>, un protocole en 2 cahiers du 25 avril au 29 mai 1353, et du 5 octobre 1353 au 30 janvier 1354<sup>39</sup> et un extensoire contenant 24 actes entre le 27 mars et 22 décembre 1354<sup>40</sup>. Dans le protocole deux actes portent en fin de texte la mention « *ego Stephanus de Nicia* » et pour l'extensoire l'indication du notaire est portée sur la couverture.

Les actes sont pour la plupart rédigés à Grasse, souvent dans la maison où il habite. Dans le protocole ce sont essentiellement Grasse et Châteauneuf qui sont concernés avec notamment un mariage (25 août) et deux testaments (25 avril 1353 et 25 janvier 1354) à Grasse mais dans l'extensoire d'autres localités sont renseignées par des actes dont certains très intéressants : un arrentement de bien à Auribeau (27 mars 1354), une vente à Saint-Vallier (14 avril 1354), des fournitures de bois destinées aux fortifications d'Antibes qu'il est urgent de réparer en raison de la présence de la flotte du roi d'Aragon qu'on dit se trouver à proximité de Gênes (14 juin 1354), un arrentement de moulin à Pégomas (20 juillet 1354), une cession de foulon à Valcluse (19 juillet 1354) ou encore un arrentement d'herbages à des habitants du castrum d'Opio qui n'est pas encore déserté (22 septembre 1354). Un acte revêt un caractère singulier. Il s'agit d'un cas de tonsure. L'évêque de Grasse Amédée, après enquête sur la détermination et l'âge du postulant, reçoit dans l'état de clerc, Jacques Moysaqui originaire de Draguignan habitant Grasse, par le cérémonial de la première tonsure : « *idem dominus eidem Jacobus presenti et humiliter recipienti per absisionem superioris come capitis in clericum tonsuravit et eidem contulit atque fecit primam tonsuram clericalem in presencia mei notarii infrascripti et testium infrascriptorum volens idem dominus episcopus et precipiens ut ab inde in antea dictus Jacobus possit et valeat gaudere militis clericali* »<sup>41</sup>.

Etienne de Nicia est régulièrement cité dans les actes d'autres notaires grassois, mais ses archives ont pour l'essentiel disparu. Quinze ans plus tard, un autre cahier d'extensoire<sup>42</sup> portant sur la couverture *cartularium Stephani de Nicia* contient une trentaine d'actes rédigés à Grasse de 1369 à 1370 dont la collation des églises d'Auribeau et de Pégomas le 15 juin 1369 et divers actes pour l'Eglise de Grasse, une donation du 3 juillet 1369, qui fait référence à une émancipation rédigée « par moi Etienne de Nicia » confirmant ainsi la mention portée sur la couverture, et deux mariages à Grasse.

Comme la plupart des notaires il était amené à diversifier ses activités<sup>43</sup> et à se consacrer à d'autres tâches que la rédaction d'actes. On le voit fréquemment assurer par procuration auprès des instances judiciaires la défense des intérêts de particuliers qui n'avaient ni la compétence ni la faculté de se déplacer aisément pour les nombreux litiges qu'ils entretenaient. C'est ainsi que le 23 novembre 1386 Raymond Castellani d'Opio charge Etienne de Nicia de s'occuper de tous les litiges qu'il a devant les cours royale et épiscopale de Grasse pendant un an moyennant deux setiers d'annone<sup>44</sup> qui seront fournis lors de la prochaine moisson<sup>45</sup>. Il ne reste que deux cahiers d'actes d'Etienne de Nicia de 1386 à 1388<sup>46</sup>.

---

<sup>38</sup> ADAM 3 E79/28A, identifiable par l'écriture uniquement notamment g minuscule caractéristique malgré une mention de Jean Squerpi et Etienne de Nicia commissaires d'une tutelle sans qu'il précise moi Etienne (19 décembre 1352)

<sup>39</sup> ADAM 3 E 79/20 s'y ajoute un cahier de 10 folios de 1360 avec acte de mariage de Jeanne fille de feu Pons de Nicia le 8 septembre 1360.

<sup>40</sup> ADAM 3 E79/14 la couverture du cahier subsiste et porte la mention « *hoc est cartularium mei Stephani de Nicia* » et indique le 25 mars comme date de début. Il utilise donc le style florentin avec changement de millésime le 25 mars. Le volume compte également un acte du 6 mars 1354 qu'il faut convertir en 1355.

<sup>41</sup> ADAM 3 E 79/14 28 avril 1354.

<sup>42</sup> ADAM 3 E79/20 format 0,22 x 0,30.

<sup>43</sup> Par exemple Pons Spitalerii est notaire et vice juge de la cour royale de Grasse, 13 mars 1387 (ADAM 3 E79/28B).

<sup>44</sup> annone : froment

<sup>45</sup> ADAM 3 E 79/42 23 novembre 1386

Dans un acte du 24 décembre 1387 il est dit co-arbitre et arpenteur de la ville de Grasse. C'est à ce titre que figurent quelques actes de bornage comme cette cession de vigne du 6 mai 1387 assortie d'une délimitation indiquant des bornes marquées par une croix. Ses fonctions au service de la communauté expliquent également l'enregistrement de nombreux actes pour la ville de Grasse entre mars 1386 et novembre 1387 plus d'une quinzaine dont quatre pour les rêves des moulins, du vin, de la boucherie<sup>47</sup>, impositions dont les revenus sont affectés aux dépenses liées à la guerre qui sévit en Provence. Un acte du 29 avril 1386 pour la rêve de la boucherie en fait explicitement mention : « *tam propter guerras in Provincia motas et dubitatem adhuc plus movendas [...] nonnulla expense fuerint facte tam in fortificatione civitatis predictae quam in hominibus equitum [...] quam peditibus tenendis quam etiam in salario solvendo* »<sup>48</sup>. Citons encore une vente de sel par la communauté, un acte du 31 mai 1386 qui se réfère à la reine Marie et au roi Louis, son fils, Grasse s'étant rangée du côté de la famille d'Anjou, dans le conflit avec le parti de Duras, une procuration des frères Marc et Luc de Grimaldi coseigneurs du castrum de Canea<sup>49</sup>.

Les dernières mentions connues d'Etienne figurent dans les actes de Pons II de Nicia au début de 1392.

Si l'on en juge par les procurations dont ils sont parmi les principaux bénéficiaires ou par les actes qui les concernent, nombreux sont les notaires résidant à Grasse, pas moins d'une quinzaine à la fin du XIVe siècle, puisqu'on relève, vers 1360, les noms de Honorat Caudelerii, Jacques Ferraudi, Jean Pagani, Pierre Amblardi, Jean Médici, Jean Radimondi, P. Gaufridi, Guillaume Verderie, Jaucerand Graulerie, Hugo Justri, Guillaume Riqueti pour lesquels nous n'avons pas le moindre minutier. En dehors des de Nicia, seuls six nous ont laissé quelques modestes archives pour la seconde moitié du XIVe s. dont deux tardivement à partir de 1392 et 1396. Il s'agit de Jean Rostagni, Jacques Jusberti, Jean Coste, Pierre Aynesii, Pierre Rocassi et Christophe Raboysii.

### • Jean Rostagni

Jean Rostagni est attesté dès 1350<sup>50</sup> par une mention d'acte qu'il a rédigé le 22 juin portée dans un extensoire de 1352<sup>51</sup>. Mais son premier protocole conservé ne date que de 1359<sup>52</sup>. Il s'agit d'une des six références de ce notaire qui n'avait pas été identifié lors de l'inventaire des archives notariales. Les protocoles conservés ne couvrent qu'une partie minimale de sa période d'activité de 1350 à 1377 au moins, puisque les actes ne se suivent que du 27 mai au 21 octobre 1359 et du 10 janvier au 24 mars 1360, du 2 avril au 8 septembre 1362<sup>53</sup>, du 10 avril 1364 au 24 février 1365 et, dix ans plus tard, du 29 mai au 29 août 1376. L'identification des 4 cahiers de 1359-1360 ne fait aucun doute puisque le règlement de vente d'une maison par Etienne de Nicia, notaire à Grasse le 7 octobre 1359 porte la mention « *prout de ipsa venditione constat instrumentis facta manu mei Johannis Rostagni notarii*

---

<sup>46</sup> ADAM 3 E 79/28B. Non seulement les actes n'étaient pas attribués mais cet article comportait 3 cahiers dont le dernier était en réalité le milieu du second. L'attribution est certaine par plusieurs mentions comme « *authentica scriptura facta manu mei Stephani de Nicia* » le 7 avril 1386, format 0,22 x 0,30.

<sup>47</sup> ADAM 3 E79/28 B 29 avril et 8 octobre 1386, 2 (?) juin et 8 octobre 1387.

<sup>48</sup> ADAM 3 E79/28B 29 avril 1386.

<sup>49</sup> Le castrum de Canea fait partie des villages dépeuplés.

<sup>50</sup> Un autre Rostagni, Jacques, est attesté comme notaire à La Napoule en 1377 (ADAM 3 E 79/23) et en 1386 (ADAM 3 E79/42).

<sup>51</sup> ADAM 3 E79/28 B 20 avril 1386.

<sup>52</sup> ADAM 3 E 79/39. Ce volume était attribué à tort à Jacques Jusberti par une mention tardive erronée sur la couverture. L'écriture suffirait à se convaincre de l'attribution fautive due peut-être à un lien de succession ou d'association, Jusberti ayant annulé en 1392 un acte sur un minutier de Rostagni de 1376 (3 E 79/22).

<sup>53</sup> ADAM 3 E 79/15 et 16 2 cahiers du 2 avril au 26 mai 1362 et du 26 mai au 8 septembre 1362 écriture identique.

*publici de Grasse sub anno domini 1356 die 26 mensis octobris* ». De même le volume de 1376 porte une mention de cancellation, de la main de Jean Rostagni<sup>54</sup>. Pour les autres le rapprochement d'écriture ne laisse aucun doute, d'autant qu'une mention tardive de Jean Rostagni sur la première page du cahier de 1362 conforte cette identification.

Si les actes de Rostagni sont rédigés pour l'essentiel à Grasse où il a sa maison d'habitation, ceux-ci intéressent un grand nombre de localités de la viguerie de Grasse et de la baillie de Saint-Paul : Grasse, Antibes, Le Bar, Cabris, Châteauneuf, Saint-Vallier, Saint-Cézaire, Mougins, La Napoule, Opio, Gars, Massoins, Tourrette de Vence, Villeneuve, Coursegoules, Saint-Paul, Le Rouret, Biot. Les divers types d'actes les plus courants s'y retrouvent : dettes, quittances, ventes, procurations, donations, arrentements de biens, associations, divisions de biens, dots, contrats de mariages<sup>55</sup>, testaments<sup>56</sup> mais ce qui retient l'attention est une clientèle juive qui se dessine dès 1359 à l'occasion d'un litige avec une femme juive le 7 juin concernant la fourniture d'une « *clamide* » ou « *mantello* » et qui prend une singulière importance en 1376 avec un grand nombre de dettes en faveur de Jassiellis « juif de Châteauneuf habitant Grasse », Rabin Mayre en particulier le 11 juin pour une dette de l'évêché de Grasse<sup>57</sup>.

Jean Rostagni a également l'occasion de travailler pour Bertrand de Grasse seigneur du Bar qui arrente le territoire du castrum de Mouans le 17 janvier 1360<sup>58</sup>. Ce n'est pourtant pas lui qui officie comme notaire de la seigneurie, un des domaines d'activité des notaires. En effet Bertrand de Grasse, seigneur du Bar a désigné Hugo Jusberti notaire de Grasse pour l'exercice du notariat sur toutes ses terres<sup>59</sup> moyennant 2 florins d'or à Noël, 2 autres à Pâques suivant et 1 florin à la fin ainsi que 2 setiers d'annone.

Rostagni est aussi l'un des premiers notaires chez qui on trouve plusieurs actes dits « *locatio ou conductio personalis* »<sup>60</sup> correspondant à un contrat de travail comme domestique et plus généralement, s'agissant de jeunes gens entre 12 et 25 ans, l'âge de la majorité, placés par un parent en contrat, chez un artisan, d'un apprentissage de métier. On compte 4 cas en 1362, les 30 juin chez un cordonnier, les 3, 4 et 10 juillet.

Sur l'activité économique citons une obligation liée à une convention de navigation entre un Marseillais et un Grassois<sup>61</sup> et plusieurs contrats pour la fabrication et la réparation de pièces d'araires<sup>62</sup>.

Acte rare à cette époque dans les minutiers conservés, un contrat d'allaitement est rédigé le 15 juillet 1359. Rostaing Hugonis s'engage en effet envers maître Honorat Caudelerii notaire de Grasse à ce que sa femme Bertrande allaite bien et consciencieusement avec son propre lait Hugueta fille de Honorat ou Bartholomayreta pendant un an sans discontinuer moyennant un salaire de 19 livres par an.

---

<sup>54</sup> ADAM 3 E 79/22 9 juin 1376 « *annoquosupra die* » X decembris de precepto dicti domini episcopi fuit cancellatus per me Joh. Rost. notarius ».

<sup>55</sup> 27 mai, 8, 13 et 22 juin 1359, 5 et 24 avril, 9 juin, 7 juillet, 8 août et 8 septembre 1362, 10 août 1464, 2 juin et 19 août 1376.

<sup>56</sup> 26 mai, 12 juin, 12 juillet, 7 octobre 1359, 2 et 3 avril 1362, 26 et 29 avril 1364, 2 juin 1376.

<sup>57</sup> ADAM 3 E 79/22.

<sup>58</sup> ADAM 3 E 79/39.

<sup>59</sup> ADAM 3 E 79/15 24 mai 1362.

<sup>60</sup> Le 3 avril 1357 par contrat de 2 ans Guillaume Martini place sa belle-fille Bertrande chez un tailleur de Grasse, Guillaume Roque, pour qu'il lui enseigne le métier et ses « secrets » (« *docere bene et legaliter misterium sarturie* »), ADAM 3 E 79/38 cité par Bres, ouvr. cité, avec une erreur sur le placement.

<sup>61</sup> ADAM 3 E 79/39 9 octobre 1359.

<sup>62</sup> ADAM 3 E 79/39 3 juin 1359 et 3 E 79/22 17 juillet 1376 notamment Paul Stephanus s'engage à fabriquer « *omnia atramenta unius aratri exceptis capitibus et crevella* » moyennant 2 setiers d'annone.

## • Jacques Jusberti

Jacques Jusberti attesté de 1356 à 1391 est contemporain de Rostagni. Il fait partie d'une famille de notaires grassois dont les premiers membres connus sont Pierre mentionné en 1352, Hugues décédé avant 1377<sup>63</sup>, puis plus tard, au XVe siècle, Etienne et un autre Pierre qui exerce en 1475. L'inventaire des archives notariales donnait 5 références de volumes d'actes de Jacques Jusberti. Deux se sont avérées ne pas être de lui<sup>64</sup> par contre trois autres références non identifiées étaient des actes de Jacques Jusberti<sup>65</sup>.

Le premier volume de Jacques Jusberti<sup>66</sup> est très intéressant car il nous révèle un autre type d'activité du notaire médiéval celle d'arbitre et d'arpenteur « *agrimessor* » pour la communauté de Grasse. Si l'on retrouve des actes de ventes, dettes, quittances, procurations, dots, ainsi que deux conventions pour la fabrication d'araires en 1356 et un mariage le 28 avril 1356, ce sont surtout les actes d'évaluation, et de bornage, souvent sur décision judiciaire de la cour royale de Grasse à l'occasion d'arbitrages et de partages, qui occupent l'essentiel du volume et méritent de retenir l'attention car cette catégorie d'actes est rarement rencontrée. Ils fournissent la description des biens fonciers et montrent les méthodes de détermination des limites par des éléments naturels stables et l'inscription de croix qui constituent des marques distinctives<sup>67</sup>. Les actes concernent en majorité Grasse. C'est malheureusement un volume isolé<sup>68</sup> tout comme le cahier du 27 mai au 26 juillet 1362<sup>69</sup>, seul fragment de protocole de Jacques Jusberti avant 1377.

La lecture des actes met en évidence l'importance de la clientèle juive de Jacques Jusberti qui sera confirmée par la suite ce qui fait regretter les lacunes pour l'étude de leur rôle dans l'activité économique et dans la société par le prêt d'argent. En seulement deux mois, on compte 12 actes pour Rabin Mayre « juif de Castellane habitant Grasse » 6 pour Jacob, 3 pour Jassielis lui aussi de Castellane, installé à Grasse, et un pour sa femme Stele, un autre pour Mosseto. On retrouve dans les trois seules autres années conservées de Jacques Jusberti (1377, 1380 et 1386)<sup>70</sup> ces mêmes personnages avec un nombre tout aussi important de dettes et de quittances correspondant à des prêts d'argent : Rabin Mayre, ses fils Jassono, Amiel et Judeo, maître Jacob, Jassielis et Salomon, juif de Puget-Théniers habitant Grasse<sup>71</sup>. Manifestement la place commerciale de Grasse attire les prêteurs juifs à la fin du règne troublé de la reine Jeanne mais il faut peut-être y voir aussi le mouvement qui s'opère de transfert de population du haut pays vers la Basse Provence de même que les phénomènes de désertification de certaines zones rurales au profit de cités mieux protégées dans une période troublée et surtout une région particulièrement exposée aux incursions de bandes armées des deux camps qui se disputent la Provence. En cette période de très grandes difficultés, les particuliers ne sont pas seuls à s'endetter puisqu'un acte concerne la communauté de

<sup>63</sup> Il avait un fils également prénommé Hugues chanoine (3 E 79/23 24 juin 1377).

<sup>64</sup> ADAM 3 E 79/38 à 42 dont 39 et 40 sont en fait de Rostagni.

<sup>65</sup> ADAM 3 E 79/17, 23 et 26.

<sup>66</sup> ADAM 3 E 79/38. Il ne soulève aucune difficulté d'identification puisqu'on trouve notamment au bas d'un acte du 3 mai 1356 « *actum Grasse in domo mei jacobi Jusberti* ».

<sup>67</sup> ADAM 3 E 79/38 par exemple les 16 avril et 24 juillet 1358.

<sup>68</sup> Toutefois on trouve quelques actes similaires dans le volume de Jacques Jusberti de mars à décembre 1386 (ADAM 3 E 79/42). Il exerce toujours ces fonctions d'estimateur « *discreti viri Petrus Turlayre, Bertrandus Loterii et Jacobus Jusberti notarii, arbitri et agrimensores civitatis Grasse* » 4 mai 1386 ; sur un autre acte il est dit notaire et « *coarbitro* » de Grasse et de son territoire.

<sup>69</sup> ADAM 3 E 79/47 ce cahier non attribué est identifiable sans difficulté par plusieurs mentions de fin d'actes (*actum Grasse in domo mei Jacobi Jusberti notarii*).

<sup>70</sup> ADAM 3 E 79/23 et 26 (30 mars 1377 au 23 mars 1378), 3 E 79/41 (31 mars au 11 décembre 1380) 3 E 79/42 (20 mai au 23 décembre 1386). Les références 23 et 26 non attribuées sont sans contestation possible de J. Jusberti par mention en bas d'actes. Les références 41 et 42 lui étaient déjà attribuées par mention sur la couverture. Jacques Jusberti utilise le style florentin du 25 mars pour le changement de millésime.

<sup>71</sup> ADAM 3 E 79/23 f° 20 v° 14 avril 1477.

Villeneuve<sup>72</sup>. Le rayon d'action des prêteurs juifs ne s'arrête pas à Grasse. On les sollicite de toute la contrée environnante, Saint-Vallier, Châteauneuf, Cabris, Le Bar, Opio, Mougins, Auribeau, Pégomas, Cannes, La Napoule, Antibes, Saint-Paul, Tournette de Vence, Malvans, Cagnes, Villeneuve, Le Broc, Caussols, Séranon, Saint-Auban, Briançonnet, Gourdon, Callian, Fayence et Draguignan, constituent les principales localités relevées dans les actes de Jacques Jusberti.

On notera encore deux actes de 1362, intéressant le couvent des Franciscains de Grasse : un legs de 5 florins d'or pour des messes par un habitant de Fréjus et une quittance de frère Bartholomeus du paiement de 12 livres pour la célébration de mille messes<sup>73</sup>. Pour lacunaire qu'elle soit cette série de Jusberti complétée par quelques autres minutiers ouvre des perspectives intéressantes pour l'étude approfondie de l'activité du prêt par les juifs<sup>74</sup>. Jacques Jusberti dicte ses dernières volontés le 25 mars 1387<sup>75</sup>.

#### • Jean Coste

Du notaire Jean Coste, nous ne connaissons qu'un fragment de protocole en très mauvais état de 1367<sup>76</sup>. La mention de son nom est portée sur un morceau de couverture. Les actes débutent le 25 mars 1367 qui correspond à l'utilisation du style de l'Annonciation pour le changement de millésime. Cet usage est manifestement la règle dans le notariat grassois au XIVe siècle.

Bien qu'en partie détruits, les actes rédigés à Grasse ne manquent pas d'intérêt par leur diversité : ventes, arrentements, donations, dettes, quittances, service d'anniversaire, constitution de dot, deux mariages les 2 et 5 juillet, un testament le 25 mars, une association de labourage révélatrice des pratiques agraires, auxquels s'ajoute un acte pour Raymond de Grasse seigneur de Châteauneuf et du castrum de Garde le 5 juillet et un enregistrement de procuration des Franciscains de Grasse réunis en assemblée dans la chapelle Saint-Laurent de leur couvent le 16 juillet 1367.

Nous n'en savons pas plus sur ce notaire qui contrairement à beaucoup d'autres n'a pas été mis en évidence dans les quelques minutiers de l'époque.

#### • Pons de Nicia

Nous retrouvons à la fin du XIVe siècle un Pons de Nicia. Après le décès de Pons vers 1350 un autre Pons de Nicia est mentionné dès 1369 mais nous ne conservons ses actes qu'entre 1380 et 1392. Il vit encore en 1409<sup>77</sup> et aurait donc exercé aux alentours de 1370-1410. Pons de Nicia, dont il est fait état comme témoin dans un acte rédigé par Etienne de Nicia le 24 avril 1369<sup>78</sup> est qualifié de vice notaire de la cour épiscopale de Grasse dans un autre acte du 11 mars 1370. Cette fonction est à mettre en relation avec son activité antiboise au service des intérêts de l'évêque, confirmée par le premier protocole conservé. Ce protocole<sup>79</sup> qui n'était pas identifié alors que plusieurs actes se concluent pas la formule « par moi Pons de Nicia », couvre la période du 1<sup>er</sup> août 1380 au 1<sup>er</sup> mars 1381 mais son état très détérioré rend la fin difficilement exploitable à partir du 24 février. Les actes sont rédigés à

<sup>72</sup> ADAM 3 E 79/23 f° 34 10 mai 1377

<sup>73</sup> ADAM 3 E 79/17 13 et 27 juin 1362.

<sup>74</sup> Brès (ouvr. cité) a relevé une majorité d'actes concernant les juifs vers le milieu du XVe siècle. En réalité au milieu du XIVe siècle ils déploient déjà une grande activité dans la région grassoise.

<sup>75</sup> ADAM 3 E 79/28 B testament sur feuille volante.

<sup>76</sup> ADAM 3 E79/19 fragment comportant deux cahiers.

<sup>77</sup> ADAM 3 E 1/256.

<sup>78</sup> ADAM 3 E79/20 24 avril 1369 (Etienne de Nicia) autre mention en 1377 dans 3 E 79/23 (Jacques Jusberti).

<sup>79</sup> ADAM 3 E79/25 protocole format 0,10 x 0,27.

Antibes, souvent dans la maison épiscopale. Ils intéressent principalement la ville d'Antibes dont Pons se dit d'ailleurs notaire dans un acte du 15 octobre 1380.

Plusieurs actes importants concernent l'évêque de Grasse en tant que seigneur d'Antibes comme l'hommage lige d'un Toulousain qui se fixe à Antibes le 11 septembre 1380<sup>80</sup>, le droit d'albergue dû par la ville à l'évêque le 16 novembre 1380, ainsi que des actes de gestion des biens et droits de l'évêché : commande d'une coupe d'arbres dans la pinède de La Napoule destinée à réaliser 20 à 25 douzaines de planches d'environ 4 mètres de long, à livrer à Antibes<sup>81</sup>, citation par l'évêque à la requête d'Antoine Rostagni recteur de l'hôpital Saint-Lazare de Grasse de Paul Stéfani qui en assurait précédemment la direction, au sujet d'un inventaire des biens. L'acte n'apporte pas d'information particulière mais est la plus ancienne trace de la léproserie de Grasse « *hospitalis sive zenodocii leprosororum sancti Lazaris grassensis* »<sup>82</sup>. Le 30 novembre 1380 l'évêque passe une convention avec trois Antibois pour l'armement à la pêche d'une barque qu'il a fait construire : L'évêque leur remet une barque neuve ou « laut ». Il leur donne 10 florins d'or, 50 setiers d'avoine et 25 de fèves qu'ils vendront au meilleur prix pour acheter des filets neufs (*emere duas pecias buguarianum sive buguieras*<sup>83</sup> *novas et bonas et sex pecias de antremals bons et novas*<sup>84</sup>). Ils s'approvisionneront en voile, rames et tout ce qui est nécessaire avec le bénéfice de la vente, l'évêque s'engageant à compléter la somme si nécessaire et les trois associés à le rembourser de la différence s'ils n'ont pas tout dépensé. Ils navigueront et pêcheront consciencieusement durant trois saisons. Les profits seront répartis en parts. En outre si l'évêque veut se rendre à Nice, Fréjus ou dans d'autres lieux circonvoisins les associés seront tenus de le conduire à ses frais avec ledit « *lauto* »<sup>85</sup>. Le 7 novembre 1380, l'évêque arrente à Jean Latherii d'Antibes la taxe de rivage de la mer, lesde et gabelle de la ville d'Antibes au titre de ses droits sur le commerce maritime comme seigneur d'Antibes. La transaction porte sur deux ans à compter de la Toussaint moyennant 45 florins d'or par an, chaque florin compté pour 32 sous parvorum. Il est convenu que le gabelot pourra imposer des amendes et bénéficier de la moitié<sup>86</sup>.

D'autres actes correspondant à des enjeux essentiels pour la communauté d'Antibes figurent dans ce volume ce qui fait évidemment regretter de ne pas disposer d'une série complète : division du territoire de Clausonne qui fait depuis longtemps l'objet d'un litige avec la commanderie de Biot des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem le 12 décembre 1380, dispositions prises pour renforcer les fortifications en raison du climat de tension dans le royaume de Naples et des menaces maritimes. Sur instruction du sénéchal Foulques d'Agout, le conseil de la communauté réuni en présence du baile, impose aux habitants dont les habitations s'adosent aux remparts d'en effectuer les réparations indispensables de manière à ce qu'en cas d'attaque on puisse circuler et se tenir en toute sécurité (*ordinaverunt juxta eorum potestatem eis atributam et de concensu dicti domini baiuli quod ipsa toracha reparatur et obtetur et quod ponatur in deffensionem taliter et per tale modium quod si opus esset pugnandi quod gentes possint ire et redire ac stare secure sine periculo*). Les habitants doivent aussi fermer les ouvertures qui ont été opérées dans les remparts et les rendent vulnérables (*ordinaverunt quod dicte porte murentur et claudantur*)<sup>87</sup>. Le monastère Saint-

<sup>80</sup> Artaud de Milano évêque de Forli a été nommé en mai 1378 succédant à Adhémar qui n'est resté évêque de Grasse que quatre ans comme lui puisque dès 1382 il est transféré à Sisteron puis Arles. Il s'agit d'un des plus anciens actes dits « *citadanagium* » rencontrés, voir article de P. L. Malausséna cité, p. 297.

<sup>81</sup> ADAM 3 E 79/25 2 décembre 1380.

<sup>82</sup> ADAM 3 E 79/25 4 février 1381 (et non 1380 puisque Pons de Nicia change de millésime le 25 mars).

<sup>83</sup> Buguiera : grand filet horizontal servant à prendre les bogues.

<sup>84</sup> Entremalh : tremails, filet à trois rangs de mailles.

<sup>85</sup> ADAM 3 E 79/25 30 novembre 1380. Voir P. L. Malausséna, art. cité, pp. 310-311.

<sup>86</sup> ADAM 3 E 79/25 7 novembre 1380.

<sup>87</sup> ADAM 3 E 79/25 5 décembre 1380.

Honorat apparaît notamment par un acte du 7 août 1380 qui touche à l'attribution d'un prieuré convoité par Jean de Nicia qui est moine à Lérins.

Cinq ans plus tard Pons de Nicia est notaire de la cour royale de Grasse où il s'est établi<sup>88</sup>. La nature des actes s'en trouve quelque peu modifiée. Parmi trois Grassois qui ont fait rédiger leur testament, un est originaire de Cabris et la prestation d'hommage le 27 mars 1385 de treize habitants de Cabris, désirant résider à Grasse, correspond certainement, dans le contexte de guerre civile qui a éclaté après l'assassinat de la reine Jeanne en 1382, au processus de désertification du castrum au profit d'une ville sans doute jugée plus sûre<sup>89</sup>. Les exactions touchent tout le territoire. Les communautés comme Grasse doivent multiplier les dépenses de fortifications et y consacrer une bonne part des revenus des rèves. Les communautés rurales sont très exposées. Lorsque Bertrand évêque de Grasse, cardinal et prieur de Verdaluxio arrente le prieuré pour six ans à Foulques Claperii le 4 novembre 1385, une clause exclut la guerre sauf si des troupes venaient à soumettre par les armes Gréolières et y dévastaient céréales, vignes et autres fruits (*fuit actum... quod dictus dominus cardinalis non teneatur dicto Fulconi de guerra in aliquo praeterquam si forcitan exercitus ad debellandum veniret locum de Grauleriis et devastarent blada vineas aut fructus quoscumque alios in dicto territorio*). Les dégâts donneraient alors lieu à expertise. Le 7 novembre 1385 le juge de la cour royale de Grasse statue sur un recours tendant à donner une sépulture religieuse à deux cordonniers grassois qui ont été pendus pour s'être rebellés envers la reine Jeanne (*Dominus iudex ex debito sui officii et propter quamplurima et diversa enormia et delicta comissa per Hugonem Bosqueti et Johannem Giraudi quondam sabaterios dicte civitatis eosdem suspendere mandavit et fecit et nunc in furchis ipsius civitatis suspensi pendunt et sunt tamquam delati rebeli contrarii inimici et malivoli domine nostre Johanne regine ac omnium fidelium reginalium dicte universitatis*). Malgré la gravité des faits et le caractère exemplaire de la peine de pendaison aux fourches patibulaires mais compte-tenu de l'engagement des requérants en faveur de la reine Jeanne, le juge accorde qu'on les retire pour les inhumer en terre chrétienne (*attenta fidelitate requirencium predictorum qui cum magno spiritu fervoris fidelitatis multis periculis se submitserunt pro manutenenda parte serenissime domine nostre Johanne regine contra impium Carolum de Duracio regni Sicilie invassorem concessit dictos suspensos ab ipsis furchis removeri et ipsos tradi ecclesiastice sepulture*)<sup>90</sup>. Il est certain comme le suggère Brès que cette allusion à la reine Jeanne plus de trois ans après sa mort interpelle. Toutefois c'est d'elle qu'émane la légitimité et cet acte montre clairement qu'à cette date la majorité grassoise s'est positionnée contre Charles de Duras qualifié d'« impie », reconnaissant de fait la nouvelle dynastie intronisée par la volonté de la reine Jeanne en 1380<sup>91</sup>.

Le volume est aussi intéressant pour un important dossier de tutelle qui y tient une large place et comporte en particulier un inventaire de maison avec la liste du mobilier réparti par étages et par pièces ce qui nous fournit un précieux et rare témoignage sur l'organisation d'une demeure médiévale en Provence orientale<sup>92</sup>.

---

<sup>88</sup> ADAM 3 E 79/27 16 mai 1385 « *actum Grasse in domo mei Pons de Nicia* » et 31 mai 1385 mention de publication d'une cédule « par moi Pons de Nicia notaire de la présente cour de Grasse ».

<sup>89</sup> Inhabité au XVe s., Cabris sera repeuplée par acte d'habitation de 1496. Brès dont les interprétations sont hasardeuses voit dans cet acte où l'hommage est fait à la reine Jeanne et à ses successeurs un moyen de ne pas choisir entre les deux partis. C'est surtout un moyen de rendre inattaquable l'acte qui ne peut pas être entâché d'illégalité quelque soit le sort des armes. Mais le point essentiel est dans cet abandon définitif massif de Cabris par un nombre non négligeable de familles.

<sup>90</sup> ADAM 3 E 79/27 18 novembre 1385.

<sup>91</sup> Désigné par testament de la reine Jeanne, Louis d'Anjou est décédé en 1384. Son fils Louis II très jeune est sous la tutelle de sa mère Marie de Blois.

<sup>92</sup> Voir Grasse (Marie-Christine), *Vivre en Provence orientale au Moyen Âge, l'habitat urbain médiéval*, Nice, 2005, 254 p, notamment pages 93 et suivantes.

Deux petits cahiers non attribués sont de Pons de Nicia<sup>93</sup>. Les actes ont essentiellement trait à des transactions privées sur des biens de Grasse (ventes, donations, échanges, locations et arrentements) et n'apportent pas d'éclairage sur un sujet particulier. Le nombre d'actes est d'ailleurs restreint, 13 pour le premier cahier.

Trois autres cahiers proviennent d'un protocole de 1391-1392<sup>94</sup>. Ils couvrent les périodes du 23 avril au 20 août, du 30 septembre au 20 décembre 1391 et du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mars 1392<sup>95</sup>. Pons de Nicia est toujours notaire de la cour royale de Grasse. C'est devant sa maison située rue des Aires qu'est passé un acte pour la communauté de Grasse correspondant à des dettes<sup>96</sup>. S'il est d'usage que les notaires se rendent au domicile des clients pour y établir leurs actes, ce qui est généralement la règle pour les testaments souvent rédigés dans l'urgence d'une maladie invalidante, il est aussi fréquent de le faire dans la rue voire sur le site du bien foncier qui fait l'objet d'une transaction. Ainsi, le 25 juin 1391 Pons de Nicia consigne une vente de vigne en pleine campagne (*actum in territorio Grasse loco dicto in malo bosco subteriori tam infra dictam vineam quam hospiciam*)<sup>97</sup>.

Dans le même cahier est insérée sur feuille volante une cédula récapitulant les droits de l'évêque de Grasse sur la ville d'Antibes rédigée en provençal le 16 juillet 1391<sup>98</sup>. Dans le cahier suivant deux actes d'octobre 1391 intéressent la poursuite de la rivalité qui oppose les maisons d'Anjou et de Savoie. Le premier a été demandé par les habitants des communautés de Cannes et de Mougins pour attester qu'ils ont exécuté l'ordre de destruction du castrum de Garde<sup>99</sup>. Il comporte la copie des lettres patentes de la reine Marie qui l'a prescrit pour que ce castrum ne constitue pas une position stratégique susceptible de tomber aux mains des partisans du duc de Savoie, le prétexte étant que l'endroit pouvait devenir un repère de brigands (*ad evitandum dampna et latrocina que per nonnullos latrunculos olim se in loco seu turri de Garda vicarie grassensis receptantes*). Les remparts doivent être totalement détruits et arasés (*jubemus ad penam mille marcharum argenti quod statim visis presentibus locum seu turrim predictam de Garda ac muros illius derui et aplanari funditus faciatis taliter quod nemo in illa receptari seu latitari de cetero valleat et regii fideles dampna in antea minime patiantur*). Cette date marque assurément la fin de la communauté de Garde. Le deuxième acte est un décompte des sommes versées par le sénéchal Georges de Marle pour la libération de prisonniers du capitaine Vita de Bloys<sup>100</sup>.

Autre acte à signaler, le 16 décembre 1391, la promesse de règlement de dot entre Foulque d'Agout et Pierre Marquesini seigneur de Rochasparviera<sup>101</sup>. Cette période de troubles est aussi propice à l'activité de prêt d'argent et, sans être nombreux, quelques actes de la fin de l'année 1391 et du début de 1392 correspondent à des obligations et décomptes consécutifs à des prêts des juifs Rabin et Jassielis.

---

<sup>93</sup> ADAM 3 E 79/29 et 30 du 21 novembre 1387 au 13 janvier 1388 ; et du 15 janvier au 9 mars 1388 ; mention « *actum Grasse in domo mei Pons de Nicia notarii* » à la fin d'un testament du 8 mars 1388 et écriture identique pour les deux.

<sup>94</sup> ADAM 3 E 79/33 à 35. Le premier était identifié mais les deux autres n'étaient pas attribués et un mal daté. Les attributions à Pons de Nicia sont certaines par la mention *actum Grasse in domo mei Pons de Nicia* et l'indication de son nom lors des cancellations.

<sup>95</sup> Le millésime inscrit est 1391 mais doit être corrigé en 1392 car Pons de Nicia utilise le style florentin.

<sup>96</sup> ADAM 3 E 79/33 13 mai 1391.

<sup>97</sup> ADAM 3 E 79/33 25 juin 1391.

<sup>98</sup> C'est le plus ancien texte en provençal trouvé dans les archives médiévales transcrit par Brès (ouvr. cit., 2e partie, p. 11). Il existe cependant un texte plus ancien de 1382 dans les actes de Pierre Aynesii. C'est à cette époque que la seigneurie d'Antibes passe aux mains des Grimaldi.

<sup>99</sup> ADAM 3 E 79/34 31 octobre 1391 (texte transcrit par Brès, ouvr. cité, 1<sup>ère</sup> partie p. 24).

<sup>100</sup> En 1388 le sénéchal Georges de Marle avait repris une partie de la baillie de Saint-Paul sans parvenir à poursuivre l'offensive sur Nice. Occupés à combattre le soulèvement de Raimond de Turenne en Provence occidentale, les Anjou laissaient le comte de Savoie s'installer sur le Var où les escarmouches se poursuivaient les années suivantes.

<sup>101</sup> Village dépeuplé à la fin du XIVe s. et qui n'est plus redevenu communauté.

Nous n'avons plus d'actes de Pons de Nicia après 1392, toutefois il est présent le 8 décembre 1408 à une assemblée de la communauté de Grasse dont il rédige le compte-rendu<sup>102</sup>.

#### • Pierre Aynesii

Les trois autres notaires grassois de la deuxième moitié du XIVe siècle n'intéressent que les deux dernières décennies, période particulièrement perturbée dans la région qui constitue la zone de confrontation entre les deux factions rivales. Les protocoles de Pierre Aynesii ou du moins ce qu'il en reste ne portent que sur les années 1381 à 1383, 1389 à 1391, 1399, 1405 et 1407. Ils ont pour mérite d'intéresser des années cruciales de l'histoire provençale mais la production de Pierre Aynesii est limitée. Le premier cahier de novembre 1381 à mars 1382<sup>103</sup> ne compte qu'une quinzaine d'actes espacés puisqu'on passe par exemple du 10 décembre au 28 janvier. Composé de deux cahiers, le protocole qui suit, du 29 mars 1382 au 12 janvier 1383, est tout aussi restreint. Il montre par ailleurs l'exemple d'un notaire itinérant puisque le 29 mars 1382 il s'occupe d'une tutelle à Carros puis en avril et mai établit plusieurs actes à Saint-Paul dont un pour la communauté, se trouve le 1<sup>er</sup> juillet au château des frères Paul et Raymond de Villeneuve coseigneurs de Vence. Le même jour il rédige un autre acte pour Huguet de Villeneuve fils de François, coseigneur de Vence assorti d'un texte de protestation en provençal.<sup>104</sup> De retour à Grasse, il ne rédige que 21 actes au cours des six mois suivants. C'est toujours à Grasse, qu'il consigne le 13 janvier 1383 un règlement de dot pour Bertrand Admirati, capitaine de Thorenc et qu'il enregistre le 24 janvier les dispositions testamentaires de Jean Guisoli originaire de Caussols.

Les protocoles conservés pour les années 1389-1390, 1391-1392 et 1399-1400<sup>105</sup> confirment une activité modeste essentiellement à Grasse, probablement due à d'autres fonctions : 52 actes la première année, une cinquantaine la deuxième et une quarantaine la troisième, dettes, quittances, ventes, divisions de biens, arbitrages, accaptés ou emphytéoses, 8 mariages et seulement 3 testaments dont celui d'Alayete femme de Pons de Grasse seigneur de Cabris le 13 novembre 1399<sup>106</sup>. Deux actes concernent le couvent des Augustins de Grasse, le 1<sup>er</sup> juin 1389 et le 19 février 1400 au sujet de la nouvelle église<sup>107</sup>, un la communauté de Saint-Vallier le 26 janvier 1390. D'autres, faisant suite à des dispositions testamentaires en faveur des œuvres pieuses touchent au règlement du service de chapellenies ou luminaires de la cathédrale de Grasse : Corpus Christi (8 avril 1399), Saint-Pierre et Saint-Hilaire (1<sup>er</sup> novembre 1399), Sainte-Catherine, (12 juillet 1407). Enfin un acte du 26 mai 1399 mentionne un hôpital des pauvres de Grasse situé « *in valate sive carriera portis Ayguerie* » à l'occasion d'une assignation par Aubertin Ricard de Grasse au nom de la « *societatis discipline sancti Michaelis* ».

#### • Pierre Rocassi

De Pierre Rocassi nous n'avons qu'un volume du XIVe siècle du 26 juin 1392 au 15 mars 1397<sup>108</sup>. Il s'y ajoute un acte de vente de Bertrand de Grasse du 29 avril 1390 inséré

<sup>102</sup> Feuillet isolé provenant d'un extensoire disparu (ADAM 3 E 79/172 bis).

<sup>103</sup> ADAM 3 E 1/38.

<sup>104</sup> ADAM 3 E 1/39 1<sup>er</sup> juillet 1382 c'est le premier acte notarial identifié en langue provençale pour la région de Grasse.

<sup>105</sup> ADAM 3 E 1/40 à 42.

<sup>106</sup> ADAM 3 E 1/42.

<sup>107</sup> Un autre acte, une convention avec un maître maçon de Grasse et un tailleur de pierre de Figanières pour la réalisation d'un arc à la nouvelle église de Saint-Augustin, est enregistré le 30 août 1415 (ADAM 3 E 1/43).

<sup>108</sup> ADAM 3 E 79/32 volume attribué à Rocassi ce qui est confirmé par un acte de vente de 1390 inséré entre juillet et septembre 1393. Le début du volume en mauvais état est en partie effacé.

entre le 8 juillet et le 11 septembre 1393. En dehors des ventes, dettes, quittances, donations, locations, mégeries<sup>109</sup>, arrentements et emphytéoses, on ne compte qu'un mariage en décembre 1395 et 3 testaments, 2 en février 1395 et un en janvier 1396. Quelques actes, peu nombreux, intéressent les juifs, Jassielis et Rabin Mayre. Sur l'activité agricole signalons un contrat de labourage de terre au Plan de Grasse avec deux charrues le 24 mai 1394. Autre document intéressant, le règlement de la rève du vin de Grasse le 4 juin 1395 et un compte de dépenses d'exploitation agricole tenu par le notaire pour le seigneur de Cereste<sup>110</sup>. Si les actes sont pour l'essentiel rédigés à Grasse, ils intéressent, soit par la localisation, soit par l'origine des parties contractantes plusieurs localités de la région : Mougins, Antibes, Séranon, Tourrette de Vence, Caussols, Châteauneuf, Saint-Vallier, Gréolières, Le Bar.

Nous possédons deux autres volumes de Rocassi beaucoup plus tardifs de 1414 à 1417<sup>111</sup>. Le second nous confirme qu'il est au service de Bertrand de Grasse : « *et incontinenti ego Petrus Rocaci vicarius et procurator magistri et potenti viri Bertrandi de Grassa* »<sup>112</sup>. On rencontre des Rocassi à Briançonnet et Pierre qui en est originaire y possède toujours une maison puisqu'au bas d'un acte du 2 novembre 1415 est écrit *actum Briensoni infra domum mei notarii*. Mais plutôt que de parler d'un notaire de Briançonnet puisque Rocassi exerce à Grasse et que ce volume chevauche le précédent pour le second semestre 1414 il faut plutôt considérer que ce volume est le reflet d'une activité notariale spécifique exercée dans le cadre de la seigneurie de Bertrand de Grasse. Il comporte d'ailleurs deux actes en faveur de Bertrand de Grasse, le 14 mars 1415 et surtout le 23 septembre 1415 pour la gestion des défens de la communauté de Gars dont Bertrand de Grasse, seigneur du Bar, est aussi le seigneur. Les actes peu nombreux, un peu plus d'une trentaine sur presque trois ans, sont espacés dans le temps : un en juillet 1414, un en août, trois en septembre, un en novembre<sup>113</sup>, puis ils ne reprennent qu'en mars 1415 à raison d'un à deux actes par mois en moyenne jusqu'en novembre puis en juin et d'août à octobre 1416, enfin un en avril 1417. Les déplacements dans le haut pays grassois de Rocassi qui a rédigé ses actes à Castellet-Saint-Cassien, Gars, Sallagriffon, Bezaudun, Cuébris, Briançonnet et Saint-Auban évitent donc les mois de décembre à février. Ce document donne un éclairage intéressant sur la diversité des missions exercées par les notaires et sur l'importance de les déterminer pour mieux cerner les champs de recherche. Pierre Rocassi est mort peu après puisqu'un acte de Christophe Raboysii du 31 mai 1418 concerne son héritier Antoine<sup>114</sup>.

### • Christophe Raboysii

Christophe Raboysii exerce à la fin du XIVe siècle mais sa carrière couvre essentiellement le XVe siècle jusqu'à sa mort en 1437. Du XIVe siècle nous ne conservons qu'un petit cahier d'actes rédigés à Nice les 19 mars, 8 avril, 28 juin, 5 et 6 décembre 1397, 9, 11, 27 février et 12 mai 1398, 24 mai 1399 et 6 septembre (1399 ?)<sup>115</sup>.

L'année suivante on le retrouve à Antibes où il a une maison d'habitation et où le seigneur Luc de Grimaldi semble s'être attaché ses services car les fragments de protocoles

<sup>109</sup> Méyaria, mégerie : bail de cheptel.

<sup>110</sup> Ce compte comporte 6 pages placées après un acte du 15 décembre 1396 (ADAM 3 E 79/32). Il fait notamment état de pertes dues à des loups.

<sup>111</sup> ADAM 3 E79/47 et 48. Le premier du 20 janvier au 12 décembre 1414 n'était pas attribué or il porte la mention « *per me Petrum Rocaci* » et le second du 25 juillet 1414 au 17 avril 1417 attribué de façon anonyme à un notaire de Briançonnet alors qu'au f° 1 v° figure la preuve qu'il s'agit de Pierre Rocassi.

<sup>112</sup> ADAM 3 E 79/48 acte du 6 août 1414.

<sup>113</sup> Ces actes s'intercalent avec ceux passés à Grasse inscrits dans le protocole de janvier à décembre 1414 (ADAM 3 E 79/47).

<sup>114</sup> ADAM 3 E 79/109 31 mai 1418, autres actes pour sa veuve les 1<sup>er</sup> juillet et 15 novembre 1418.

<sup>115</sup> ADAM 3 E 79/36 était donné comme un notaire anonyme de Nice avec une date erronée. La mention de Christophe Raboysii figure au f° 2 sur un acte annulé.

qui portent sur la période de 1400 à 1410<sup>116</sup> font une bonne place à la famille Grimaldi<sup>117</sup> avec un inventaire du mobilier pour Luc le 4 avril 1400, le mariage de sa fille richement dotée de 1500 florins avec Guillaume de Puget seigneur de Figanières le 13 octobre 1409, le mariage de la fille de Marc de Grimaldi le 29 juin 1409 et surtout un acte<sup>118</sup> révélateur de la stratégie d'alliance de la Provence avec Florence dans leur guerre contre les Pisans qui vont tomber sous le joug des Florentins. A la fois pour prémunir Antibes d'éventuelles attaques et pour soutenir les Florentins, Luc de Grimaldi seigneur d'Antibes s'est engagé par convention avec Domenico Solderini ambassadeur de Florence à armer deux galères destinées à intervenir contre la flotte pisane aux frais des Florentins (*cum magnificus vir Lucas de Grimaldi promisit armare et armatas tenere duas galeas ad stipendia communitatis Florencie et contra Pisanos prout se convenit cum nobili Domenico Soderini ambasciatore dicti communitatis et dictus nobilis Domenicus Soderini promisit sibi solvere stipendia dictarum duarum galearum ad primam requisitionem ipsius magistri Luci cum capitulis aliis in instrumento manu mei subscripti notarii*). Le même jour Luc fait cession de tous les frais et droits d'armement des deux galères dus par Dominico Solderini au nom de la ville de Florence à ses deux fils Nicolas et Jean. Vingt ans plus tard, c'est à Philippe, fils de feu Luc de Grimaldi, qu'est confié le commandement de la galère Sainte-Marie armée sur ordre du roi Louis III par Georges de Grimaldi coseigneur d'Antibes pour le compte du duc de Milan « comte de la cité de Gênes »<sup>119</sup> en vue de combattre les Catalans (*ad proffugandas insidias Catalanorum*). Il devra ramener la galère au port d'Antibes et serait redevable de 1 200 florins si elle était prise par l'ennemi ou perdue<sup>120</sup>.

La piraterie maritime constitue une menace permanente. Ceux qui ont la malchance de tomber entre les mains des Barbaresques ne peuvent espérer le salut que dans le règlement d'une forte rançon ; c'est ce à quoi s'emploie la mère d'Antoine Sahurgii (*captivi in manibus Maurorum*) en vendant une parcelle de terre pour 10 florins d'or<sup>121</sup>. D'autres actes intéressent la vie antiboise comme un engagement pour la navigation et la pêche notamment au corail, sauf en Sardaigne durant une saison moyennant 10 florins et des vêtements<sup>122</sup>, l'attribution de la rève du vin prélevée par la communauté le 21 mars 1410, une réunion du conseil donnant la liste des syndics et conseillers en 1403<sup>123</sup>. Il s'y ajoute un acte pour la communauté de Saint-Paul le 27 mai 1409<sup>124</sup>.

Cette période est aussi renseignée par un extensoire qui regroupe, dans le désordre, des actes de 1404 à 1415<sup>125</sup>. Ce volume rassemble surtout des constitutions et reconnaissances de dot, des ventes, une émancipation du 6 mars 1414<sup>126</sup> et 3 testaments dont celui de Béatrice femme de Pierre Leonis commence par une très jolie lettrine artistiquement dessinée par le notaire. Ce testament du 7 mars 1414 comporte non seulement plusieurs legs pieux en faveur de la cathédrale Sainte-Marie d'Antibes et du couvent Saint-Honorat de Lérins comme le

<sup>116</sup> ADAM 3 E 79/93 l'identification du notaire était exacte mais les dates erronées.

<sup>117</sup> Au sujet des Grimaldi, qui ont acquis la seigneurie d'Antibes, voir P.L. Malausséna, art. cité, pp. 300-304.

<sup>118</sup> ADAM 3 E 79/43 11 mars 1406.

<sup>119</sup> Le duc Philipo Maria Visconti a reçu la seigneurie de Gênes en 1421.

<sup>120</sup> ADAM 3 E 79/95. Alfonso V d'Aragon (1416-1458) poursuit alors une politique hégémonique en Méditerranée et en Italie. Il assure solidement son autorité à l'Italie du Sud aux dépens des Français et de leurs alliés italiens.

<sup>121</sup> ADAM 3 E79/109 14 novembre 1418.

<sup>122</sup> Monet Raymond d'Antibes passe un contrat de navigation d'un an pour son fils Bérenger (*per mare tam coralhando, piscando et navigando quam alias licite et oneste exepto in Sardinia nec fusta armata*) moyennant un salaire de 10 florins auquel s'ajoutent chemises, braies, tunique, cape et chaussures (*duas camisas, duas bragas, unam tunicam bruni, unum capucium et duo paria calligarum*). 3 E 79/43 13 janvier 1406.

<sup>123</sup> Acte incomplet comportant 2 folios.

<sup>124</sup> Acte sans mention d'année mais le cahier peut être daté de 1409, par rapprochement de certains actes qui figurent dans l'extensoire (ADAM 3 E 79/44).

<sup>125</sup> ADAM 3 E 79/44 nota : une mention tardive sur le volume francise le nom de Raboysii en Rabuis.

<sup>126</sup> Le notaire indique la date du 6 mars 1413 car il change de millésime le 25 mars selon le style florentin.

veut l'usage mais aussi une fondation d'hôpital pour les pauvres. Béatrice lègue en effet une maison qui lui appartient dans la ville d'Antibes et qui servira d' « *hospitale ad recolligendum Christi pauperes quoscumque et eisdem deserviendum* ». En outre lorsqu'elle sera décédée, le lit dans lequel elle est couchée reviendra à l'hôpital avec « *mathalacium, laneam, pulamar et linteamina duo* ».

Des fragments de protocoles du 18 avril au 1<sup>er</sup> novembre 1412<sup>127</sup> auxquels s'ajoute un feuillet du 18 août 1415, de mai à juillet 1421 et de janvier 1422<sup>128</sup>, confirment qu'il est au service des Grimaldi avec un acte du 11 août 1412 touchant l'héritage indivis entre Jean et Nicolas, héritiers de Luc de Grimaldi seigneur d'Antibes et de Cagnes et une procuration de Philippe de Grimaldi du 31 juillet 1421.

Seul le volume d'actes du 29 mars 1418 au 20 mars 1419 constitue une série cohérente de Raboysii<sup>129</sup>. Il nous apprend par ailleurs qu'il est « baile et notaire » de Cagnes en liaison avec la seigneurie des Grimaldi<sup>130</sup> et, dans un acte du 5 janvier 1419, baile et vice juge de la cour de la ville d'Antibes. Le volume contient notamment des ventes, obligations, dettes, procurations, donations, locations d'herbages, facherie<sup>131</sup>, une tutelle, trois mariages et deux testaments dont un est rédigé à Saint-Paul le 20 mars 1419, ainsi qu'un hommage au prévôt de l'église d'Antibes par Jean Corme de Saint-Vallier et, toujours pour la famille Grimaldi, une quittance de dot du 22 février 1419 de la fille de Luc dont Raboysii avait rédigé l'acte de mariage avec Guillaume de Puget dix ans plus tôt.

Après février 1422, on ne possède qu'un fragment d'extensoire de 6 folios comportant trois actes des 25 juin 1427, 10 juillet 1428 et 28 août 1433<sup>132</sup>. Au delà de pertes possibles on peut s'interroger sur une reconversion d'activité de Christophe Raboysii. Il est certain qu'au moins à partir de 1423 il est fixé à Grasse où il est un des exécuteurs testamentaires de Pierre Rocassi<sup>133</sup>. Il y fait fructifier ses biens<sup>134</sup> et surtout il fait partie des membres du conseil de la communauté de Grasse<sup>135</sup> dont il est un des syndics et « *defensor* » en 1430<sup>136</sup>. Les notaires tiennent alors une place de choix dans le conseil de la communauté puisqu'en 1433 sur 18 conseillers on dénombre 6 notaires : Christophe Raboysii, Jacques et Pierre Aynesii, Rostaing Turris, Honorat Fumassy et Jacques Delaude.

Christophe Raboysii habite la maison voisine de celle de la veuve d'Antoine Gautherii autrefois notaire « *subtus fontem novum... carriera in medio* »<sup>137</sup>. Aux liens professionnels et sociaux s'ajoutent des liens familiaux qui unissent les notaires. Lorsqu'il rédige son testament le 10 août 1436, Pierre Saurini, qui a deux fils, Alban et Honorat, trop jeunes pour lui succéder, remet à Honorat Fumassy notaire, son gendre, toutes ses archives dont celles qu'il a en commun avec son père Raymond Saurini et d'autres notaires décédés, à charge pour

---

<sup>127</sup> ADAM 3 E 79/46 non attribué ; une mention sur un acte du 26 octobre et l'écriture attestent qu'il s'agit de Raboysii.

<sup>128</sup> ADAM 3 E 79/50 non attribué ; la mention « *ac michi X poforo Raboysii not* » le 6 janvier 1421 atteste qu'il s'agit d'actes de Raboysii.

<sup>129</sup> ADAM 3 E 79/109, plusieurs mentions comme « *Christoforus Raboysii propria manu* » le 18 juillet 1418 attestent qu'il s'agit d'actes de Raboysii.

<sup>130</sup> ADAM 3 E 79/109 18 juillet 1418.

<sup>131</sup> Facharia : métayage.

<sup>132</sup> ADAM 3 E 79/45.

<sup>133</sup> ADAM 3 E 79/52 (11) novembre 1423.

<sup>134</sup> ADAM 3 E 79/53 par exemple contrat de mégerie du 22 avril 1427, autre acte le 4 février 1428, arrentement le 19 février 1432.

<sup>135</sup> ADAM 3 E79/54 divers actes de décembre 1429 à janvier 1430 pour la communauté de Grasse.

<sup>136</sup> ADAM 3 E79/55 19 juin 1430.

<sup>137</sup> ADAM 3 E79/56 6 juillet 1431.

Saurini de les restituer à un de ses fils s'il devient notaire<sup>138</sup>. Christophe Raboyssi est décédé entre novembre 1436<sup>139</sup> et décembre 1437<sup>140</sup>.

### • Geoffroy Pellati

La ville de Grasse n'est pas la seule à regrouper un nombre important de notaires. Deux autres villes, l'une siège d'évêché Vence, l'autre chef-lieu de baillie, Saint-Paul offrent également un terrain propice à l'activité notariale même si c'est d'une façon plus limitée : pour Vence, nous conservons des actes de trois notaires qui ont des périodes d'activités communes. Le premier volume est un protocole de Geoffroy Pellati de l'année 1353-1354<sup>141</sup>. Malgré le caractère très succinct des actes, ce qui est une tendance des protocoles, beaucoup fournissent des renseignements précieux sur la vie rurale de la région vençoise (Vence, Tourrette, Saint-Paul, Villeneuve, Saint-Laurent, Saint-Jeannet, Le Broc, La Gaude, Coursegoules, Bonson et le Bar). Ce qui frappe également par rapport aux notaires grassois dont les actes reflètent des aspects commerciaux prépondérants, c'est la primauté de l'activité agricole avec de nombreux actes de mégeries pour l'élevage (*meyaria sive societas*)<sup>142</sup>, conventions de labourage et pour la fourniture d'araires<sup>143</sup>, arrentements, location de pâturages<sup>144</sup>. Nombreuses également sont les ventes de bétail et les locations de bœufs pour les labours. Une dette pour l'hôpital des pauvres de Vence, le 11 avril 1353, est la première mention de l'existence de cette institution charitable à Vence<sup>145</sup>. Autre acte intéressant car précoce par rapport aux archives pourtant anciennes de cette communauté, la désignation de procureur par l'assemblée des habitants de Vence le 28 avril 1353<sup>146</sup>. Deux mariages, une dot et 6 testaments dont 4 entre le 28 décembre 1353 et le 8 mars 1354 complètent cet ensemble.

Le second volume porte sur l'année 1357<sup>147</sup>. Les actes sont de même nature. On trouve une majorité de transactions rurales sur les biens et le bétail et des dots qui, outre la part en numéraire, font une large place aux apports en nature<sup>148</sup>.

Plusieurs actes intéressent les seigneurs locaux : Jean de Blacas coseigneur de Carros<sup>149</sup>, Paul de Villeneuve, seigneur de Vence<sup>150</sup>, des seigneurs de La Gaude et de Malvans<sup>151</sup>, reflet du morcellement des seigneuries.

Le troisième volume porte sur la période du 14 janvier 1363 au 26 avril 1364. Les actes sont similaires. Signalons toutefois un bel acte de partage comprenant une liste d'objets

---

<sup>138</sup> ADAM 3 E79/61 « *omnes suas notas, omniaque prothocolla et cartularia tam proprias quam communes sive fuerunt magister Raymundi Saurini quondam patris sui sive aliorum notariorum defunctorum* » nous ne conservons pas les archives des Saurini.

<sup>139</sup> ADAM 3 E 79/61 date d'un règlement à la confrérie de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire de la cathédrale de Grasse.

<sup>140</sup> ADAM 3 E79/62 un acte du 30 décembre mentionne sa veuve.

<sup>141</sup> ADAM 3 E 73/1 du 7 avril (1<sup>ere</sup> date lisible) 1353 au 24 mars 1354. Il utilise le style florentin avec changement de millésime au 25 mars l'attribution n'est pas totalement assurée mais assez certaine (mention de cancellation f° 146).

<sup>142</sup> Par exemple association pour l'élevage et l'exploitation d'une vache et d'un veau le 20 avril 1353 (f° 20).

<sup>143</sup> Par exemple convention de labourage du 4 août 1353 f° 55, engagement de fourniture de fer nécessaire à la réalisation d'une araire le 19 septembre 1353 (f° 66).

<sup>144</sup> Par exemple le 4 août 1353 (f° 55).

<sup>145</sup> Les archives de cet hôpital ne remontent qu'au XVII<sup>e</sup> s. (H dépôt).

<sup>146</sup> Dans les archives communales (ADAM E dépôt 6) à l'exception de 1394 ; les délibérations ne commencent qu'en 1472 et ne comportent, que 6 années pour le Moyen Age.

<sup>147</sup> ADAM 3 E79/2 restauré anciennement avec doublage et cahiers coupés, l'attribution est certaine par des mentions de Pellati f° 78, 104.

<sup>148</sup> Voir par exemple le 9 juin 1357 (f° 28 v°) et 20 novembre 1357 (f° 82 v°). comportant objets et céréales

<sup>149</sup> 9 juin 1357 (f° 24 v°), 24 novembre 1357 (f° 63).

<sup>150</sup> 21 décembre 1357 (f° 77).

<sup>151</sup> 9 juin 1357 (f° 27 v°) et donation d'Alasia épouse de Pierre Caboni fils de Rostaing coseigneur de Malvans, 25 novembre 1357 (f° 69).

meubles<sup>152</sup> et un acte de mariage passé à La Gaude le 27 novembre 1367 ajouté sur ce protocole<sup>153</sup>. La dernière référence comporte 8 cahiers dissociés du 2 avril 1369 au 2 mars 1370<sup>154</sup>.

### • Audebert Régis

Le 13 novembre 1369 une division de biens est rédigée par Pellati à Saint-Jeannet devant la maison d'Audebert Regis notaire à qui il faut attribuer un des cahiers, coté de façon fautive sous la même référence<sup>155</sup>. Audebert Regis fait exception parmi les notaires dont nous conservons les archives au XIV<sup>e</sup> siècle puisqu'il utilise à la différence de tous les autres le style de Noël. Le volume dont il manque les 4 premiers folios commence le 15 janvier 1369 et garde le même millésime au delà du 25 mars. Les actes sont rédigés le plus souvent à Vence. Toutefois Audebert Régis se déplace dans un large périmètre qui le conduit jusqu'à Fréjus en fonction des attentes d'une clientèle, notamment seigneuriale, celle de Giraud de Villeneuve par exemple. Ainsi il est à Vence en janvier, à Coursegoules et Gréolières les 5 et 25 février, à Escragnoles le 7 mars, à Revest le 13, Fréjus le 21, de nouveau à Vence en avril et mai, à Coursegoules le 3 juin puis le lendemain à Gréolières où il revient le 9 juillet ; il est à Saint-Paul les 6 et 16 août après être passé par Malvans le 15, à Vence en août et septembre, se rend au Broc le 14 octobre pour un contrat de mariage, puis à Gréolières trois jours plus tard et à Courmes le 20 octobre. Il est de nouveau à Vence le 17 novembre, et c'est dans le cimetière de Saint-Jeannet que se fait un acte de cession le 19 novembre (*actum subtus castrum Sancto Johanne in cimiterio ecclesie dicti loci*).

Pour le XIV<sup>e</sup> siècle on ne conserve pas d'inventaires après décès, source précieuse, pour connaître ameublement, outillage voire matériel et marchandises des boutiques d'artisans et de commerçants. C'est dans quelques actes de tutelle qu'il faut chercher les inventaires de biens mobiliers comme c'est le cas dans un acte enregistré par Audebert Regis le 3 juin 1369<sup>156</sup>.

Les deux actes les plus notables concernent Giraud de Villeneuve seigneur de Revest avec un hommage du 21 mars 1369 et une importante cession de terres à 25 habitants de Saint-Jeannet. Cette cession de terres et de prés sur La Gaude et Saint-Jeannet moyennant un cens annuel de 40 setiers d'annone, 40 de céréales et 4 de figues avec astreinte au maintien dans le domaine seigneurial, s'inscrit dans un mouvement d'émancipation des ruraux favorisé par la dépopulation et les abandons de terres (*Magnificus et potens dominus Giraudus de Villanova civitatis Vencie dominus de Sancto Johanne dominus gratis per se et suos presentes et successores quoscumque dedit et tradidit confessus est vel quasi hominibus suscriptis de Sancto Johanne quorum nomina et cognomina inferius sunt descripta presentibus, stipulantibus et recipientibus pro se et suis heredibus in perpetuum et successoribus quibuscumque et per aliis hominibus et personis universitatis dicti castri de Sancto Johanne habere volentibus de rebus et possessionibus ac pratis subscriptis, res, possessiones et prata subscriptas et subscripta situas et situata in territoriis castrorum de Sancto Johanne et de Gauda et ad servicium infrascriptum ac sub pactis, conditionibus et conventionibus infrascriptis solemnibus stipulationibus intervenientibus inter ipsum dominum ex una parte et dictos homines subscriptos ex parte altera*<sup>157</sup>). Ces chefs de famille sont Foulques et Jean

<sup>152</sup> 7 septembre 1363 (f° 62 v° 64).

<sup>153</sup> f° 120 v°.

<sup>154</sup> ADAM 3 E 77/4 indiqué comme protocole de Pellati de 1369. Un des cahiers est en réalité du notaire Audebert Régis pour la même année. Pour le reste l'attribution à Pellati est confirmée par l'écriture et la mention de son nom sur un acte du 30 novembre 1369 (8 cahiers portant les n°s de folios 1 à 99).

<sup>155</sup> ADAM 3 E 73/4. Actes rédigés du 15 janvier au 19 novembre 1369 f° 5 à 57 attribution à Pellati impossible par différence d'écriture, chevauchement des dates et des folios, mention « Audebertum » au f° 6.

<sup>156</sup> ADAM 3 E73/4 f° 20 v° et suiv.

<sup>157</sup> ADAM 3 E 73/4A f° 52 v° à 56, 19 novembre 1369.

Euserie, M. Durandi, Hugo et R. Salvayre, Bertrand et Raybaud Martelli, Hugo Alègre, R. Audeberti, Veran Clementis, Georges Crespelli, Paul Margoti, Raymond Laugerii, Simon Maymardi, Raymond Johannis, Hugo Salvestri, Georges Laurencii, P. et Georges Robyoni, Jean et Guillaume Saudani, Raybaud Parpalhani, Raymond de Palo, Geoffroy Ancelli et Jean Aliberti. Cinq d'entre eux ont des terres limitrophes de celles concédées par exemple Paul Margoti (*idem quadas terras cum prato simul continguas sitis in dicto territorio (Saint-Jeannet) loco dicto Olives juxta quandam fayssia terre domini que est juxta vinea Pauli Margoti et juxta iter publicum quod tendit versum Venciam et juxta vineam Pauli Margoti et juxta terra que quondam fuit Fornerie*). C'est le seul volume qui subsiste de ce notaire dont l'activité intéresse Vence et toute la région environnante, néanmoins on sait par une procuration du 20 octobre 1370 rédigée par Jacques Juliani que Regis est à cette date notaire et vice juge de Vence.

#### ● Jacques Juliani

Jacques Juliani notaire à Vence est attesté de 1370 à 1409 mais nous ne conservons que six fragments de protocoles de 1370 à 1373, de 1396 à 1397, de 1401 à 1402 et de 1408 à 1409<sup>158</sup>. Les actes sont pour l'essentiel rédigés à Vence mais aussi à Saint-Paul<sup>159</sup> et dans les environs, Tourrette, Saint-Jeannet, La Gaude, Gattières, Le Broc, Carros, Malvans. Les actes consistent surtout en transactions sur les biens, mariages et constitutions de dot. Les testaments sont peu nombreux mais on note une concentration relative à Vence, à la fin de 1395 (5 cas de septembre à octobre) alors qu'ordinairement ils n'excèdent pas 3 à 4 au plus pour l'année. Notons aussi trois actes qui intéressent les seigneurs de Carros et de Malvans, Antoine de Blacas et Latili dont le testament de ce dernier, rédigé le 11 mars 1397.

#### ● Barthélémy Gonberti

Le dernier notaire du XIVE siècle dans ce secteur est Barthélémy Gonberti de Saint-Paul. Sa présence à Saint-Paul comme notaire est attestée dès 1377 dans un acte de Jacques Jusberti mais nous ne conservons qu'un fragment de protocole de 1390 consistant en deux cahiers du 13 avril au 16 mai et du 16 juillet au 25 novembre<sup>160</sup>. Les quelques actes peu nombreux intéressent non seulement Saint-Paul mais aussi Tourrette, Malvans, Cagnes et Le Bar.

---

<sup>158</sup> ADAM 3 E 73/5 attribué à tort à Pellati qui est client et non rédacteur. L'écriture différente et plusieurs mentions (f° 21 v°, f° 41 v°) attestent qu'il s'agit de Jacques Juliani. Les autres protocoles de Jacques Juliani sont chronologiquement conservés sous les cotes 3 E 79/21 du 11 avril au 8 décembre 1373 (attribution anonyme à un notaire de Vence mais la preuve est fournie par la mention « *actum Vencie in domo mei jac Julianus* » le 3 mai 1373), 3 E 73/6 à 9, du 21 mai 1395 au 10 avril 1396, du 25 juin 1396 au 30 décembre 1397, du 24 juillet 1401 au 21 janvier 1402 et d'avril 1408 au 14 mars 1409. Volumes attribués à tort à Pellati alors que l'écriture ne laisse aucun doute comme la mention de Jacques Juliani sur la couverture de 3 E 73/8.

<sup>159</sup> Le volume 3 E 73/7 porte la mention Vence et Saint-Paul sur la couverture.

<sup>160</sup> ADAM 3 /255 non identifié et ancien 3 E 79/31 donné comme anonyme de Saint-Paul sont deux cahiers d'actes de Barthélémy Gonberti.

Ainsi malgré des pertes énormes pour le XIV<sup>e</sup> siècle, mesure t-on toute la richesse des actes notariés qui subsistent. L'image qu'en donne un inventaire imprécis fausse l'approche d'une réalité documentaire riche de la diversité des localités concernées et de la variété des clientèles en fonction des missions fort nombreuses que pouvaient remplir les notaires médiévaux et qui souvent évoluaient en fonction des circonstances et du réseau de relations qu'ils tissaient. Certes on pourra regretter que certaines périodes capitales ne soient pas mieux documentées (grande peste de 1348 dont nous ne conservons qu'un testament isolé), événements tragiques des années de succession de la reine Jeanne de 1382 à 1388 par exemple mais l'ensemble, par une assez belle couverture chronologique du XIV<sup>e</sup> siècle, au moins pour la deuxième moitié, constitue un apport non négligeable à la connaissance de la société provençale dans la région grasseoise par la représentativité des milieux sociaux et économiques : monde urbain et marchand, noblesse et seigneurie rurale, clergé séculier, surtout pour l'évêché de Grasse, mais aussi régulier dans leurs relations avec la société civile. Incontestablement ces archives ouvrent encore d'intéressantes perspectives de recherches pour peu que l'on maîtrise le latin omniprésent (on ne peut guère citer que deux ou trois passages en provençal, seulement à la fin du siècle) et la lecture d'une écriture gothique, généralement assez régulière, même dans les protocoles sommairement rédigés qui représentent la grande majorité des actes conservés pour le XIV<sup>e</sup> siècle.

ANNEXE  
Répertoire des archives notariales<sup>161</sup>  
du XIVe siècle

**1. Grasse et Antibes**

DE NICIA (Pons)  
1308-1348

- 3E 79/1      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 26 mars au 21 novembre 1308<sup>162</sup>
- 3E 79/2      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 31 mai au 25 juin et du 15 octobre au 2 novembre 1309
- 3E 79/3      Extensoire de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse (1316 à 1318)
- 3 E 79/4      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 5 août au 14 novembre 1320
- 3 E 79/5      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse et à Antibes du 28 novembre 1320 au 14 mars 1321
- 3 E 79/6      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Antibes du 5 avril au 2 mai 1321
- 3 E 79/7      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Antibes du 31 août au 22 décembre 1324
- 3 E 79/8      Extensoire de Pons de Nicia.- 1 acte du 14 novembre 1330
- 3 E 79/9      Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Antibes  
-1 fragment du 18 mai au 19 juillet 1334  
-1 fragment (f° 1 à 86) actes dont certains en désordre entre juillet 1334 et novembre 1335
- 3 E 79/10     Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Antibes du 16 juin 1338 au 10 mars 1339
- 3 E 79/11     Extensoire de Pons de Nicia f° 45 à 58.- Actes rédigés à Grasse entre mai 1345 et janvier 1348

DE NICIA (Etienne)  
1349-1388

- 3 E 79/12     Extensoire d'Etienne de Nicia.- Actes rédigés à Grasse, entre juin 1349 et février 1350<sup>163</sup>
- 3 E 79/28 A    Extensoire d'Etienne de Nicia.- Actes rédigés essentiellement à Grasse de juin à décembre 1352
- 3E 79/13      Protocole d'Etienne de Nicia.-  
-2 cahiers d'actes rédigés à Grasse du 25 avril au 29 mai 1353 et du 5 octobre 1353 au 30 janvier 1354  
-fragment de 10 f°s de l'année 1360.  
-double f° comportant 2 actes des 24 septembre et 19 novembre 1361
- 3 E 79/14      Extensoire d'Etienne de Nicia.- Actes rédigés à Grasse entre mars 1354 et mars 1355
- 3 E 79/20      Extensoire d'Etienne de Nicia.- Actes rédigés essentiellement à Grasse d'avril 1369 à mars 1370
- 3E 79/28B     Extensoire d'Etienne de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 26 mars 1386 au 3 avril 1388

---

<sup>161</sup> Répertoire rétabli par fonds de notaires et chronologie des actes sans tenir compte de l'ordre des cotes qui ont été conservées en raison des travaux qui s'y sont référés précédemment.

<sup>162</sup> Utilise le style florentin par changement de millésime le 25 mars, les dates ont éventuellement été converties.

<sup>163</sup> Utilise le style florentin avec changement de millésime au 25 mars.

JUSBERTI (Jacques)  
1356-1386

- 3 E 79/38 Protocole de Jacques Jusberti.- Actes rédigés à Grasse du 11 avril 1356 au 8 mars 1359<sup>164</sup>
- 3 E 79/17 Protocole de Jacques Jusberti.- Actes rédigés à Grasse du 27 mai au 26 juillet 1362
- 3 E 79/23 Protocole de Jacques Jusberti.- Actes rédigés à Grasse du 30 mars 1377 au 31 janvier 1378
- 3 E 79/26 Protocole de Jacques Jusberti.- Actes rédigés à Grasse du 31 janvier au 23 mars (1378 ?)
- 3 E 79/41 Protocole de Jacques Jusberti.- Actes rédigés à Grasse du 31 mars au 11 décembre 1380
- 3 E 79/42 Protocole de Jacques Jusberti.- Actes rédigés à Grasse du 20 mars au 23 décembre 1386

ROSTAGNI (Jean)  
1359-1376

- 3 E 79/39 Protocole de Jean Rostagni.- Actes rédigés à Grasse du 27 mai au 21 octobre 1359 et du 10 janvier au 24 mars (1360)<sup>165</sup>.
- 3 E 79/15 Protocole de Jean Rostagni.- Actes rédigés à Grasse du 2 avril au 26 mai 1362.
- 3 E 79/16 Protocole de Jean Rostagni.- Actes rédigés à Grasse du 26 mai au 8 septembre 1362.
- 3 E 79/40 Protocole de Jean Rostagni.- Actes rédigés à Grasse du 10 avril 1364 au 24 février 1365.
- 3 E 79/22 Protocole de Jean Rostagni.- Actes rédigés à Grasse du 29 mai au 29 août 1376.

COSTE (Jean)  
1367

- 3 E 79/19 Protocole de Jean Coste.- Actes rédigés à Grasse du 25 mars au 10 octobre 1367.

SQUERPI (Jean)  
1376-1377

- 3 E 79/24 Extensoire anonyme (Jean Squerpi ?)<sup>166</sup> .- Actes rédigés à Grasse de novembre 1376 à mai 1377.

DE NICIA (Pons II)  
1380-1408

- 3 E 79/25 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Antibes du 1<sup>er</sup> août 1380 au 1<sup>er</sup> mars 1381<sup>167</sup>.  
Quittances, dettes, ventes, dots, accptes, procurations, tutelle (18 février 1381), testament (7 février 1381, Opio), hommage d'un Toulousain à l'évêque de Grasse (11 septembre 1380), arrentement du droit de rivage, lesde et gabelle d'Antibes (7 novembre 1380), droit d'albergue de l'évêque à Antibes (16 novembre 1380), convention d'armement en pêche d'une barque neuve de l'évêque à Antibes (30 novembre 1380), coupe de pins à La Napoule (2 décembre 1380) renforcement des fortifications d'Antibes (9 décembre 1380), division du territoire de Clausonne entre Antibes et les hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem de Biot (12 décembre 1380), citation au sujet de l'hôpital de Saint-Lazare, léproserie de Grasse (4 février 1381).
- 3 E 79/27 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 27 mars au 2 septembre 1385.

---

<sup>164</sup> Utilise le style florentin avec changement de millésime au 25 mars.

<sup>165</sup> Utilise le style florentin avec changement de millésime au 25 mars.

<sup>166</sup> Par l'écriture sont exclus les notaires suivants : Etienne et Pons de Nicia, Rostagni, Jusberti, Coste, Rocassi, Raboysii ; et par des mentions dans les actes : Verderie et Graulerie

<sup>167</sup> Utilise le style florentin avec changement de millésime au 25 mars.

Legs, dettes, ventes, prestation d'hommage d'habitants de Cabris qui se fixent à Grasse (27 mars 1385) ; testaments des 10 avril (Grasse), 16 mai (de Cabris habitant Grasse) ; 31 mai (Grasse) ; mariages (31 mai et 25 juin) ; tutelle (important dossier avec inventaire, 31 mai) ; procuration de la communauté de Cannes concernant la gabelle (21 avril).

- 3 E 79/29 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 21 novembre 1387 au 13 janvier 1388. Dettes, quittances, location, ventes, mariage (30 novembre)
- 3 E 79/30 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 15 janvier au 9 mars 1388. Ventes, locations, dettes, quittances, dot, donation, arrentements, mariage (1<sup>er</sup> février), testament (8 mars).
- 3 E 79/33 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 23 avril au 20 août 1391. Ventes, dettes, location, donation, quittance, procuration, dot, arbitrages, mariages (23 avril et 20 août), tutelle avec inventaire (3 août), testament (2 août), acte pour la communauté de Grasse (13 mai) ; sur feuille volante acte en provençal sur les droits de l'évêque de Grasse à Antibes (16 juillet 1391).
- 3 E 79/34 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 30 septembre au 20 décembre 1391. Dettes, quittances, assignation, mégerie de bétail, ventes, location, dots, acte concernant les communautés de Cannes et de Mougins relatif à la destruction de Garde (23 octobre), mariages (26 octobre, 16 novembre), compte final pour le juif Jassielis (10 décembre), quittance de paiement pour des captifs du sieur de Bloys (31 octobre).
- 3 E 79/35 Protocole de Pons de Nicia.- Actes rédigés à Grasse du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mars 1392. Arbitrage, cessions, ventes, procuration, dot, compte avec le juif Jassielis (22 février 1392) et un feuillet d'extensoire disparu, 8 décembre 1408.

AYNESII (Pierre)  
1380-1407

- 3 E 1/38 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse du 9 novembre 1381 au 22 mars 1382<sup>168</sup>.
- 3 E 1/39 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Carros, Saint-Paul et Grasse (29 mars 1382 au 14 février 1383), tutelle à Carros (29 mars 1380), acte pour la communauté de Saint-Paul (14 avril), actes pour les frères Paul et Raymond de Villeneuve coseigneurs de Vence et pour Huguet de Villeneuve fils de François comportant une protestation en provençal (1<sup>er</sup> juillet), testaments (25 novembre, Grasse et 24 janvier 1383, Caussols), acte pour Bertrand Amirati capitaine de Thorenc (13 janvier 1383).
- 3 E 1/40 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse du 1<sup>er</sup> avril 1389 au 24 mars 1390. A noter : acte pour le couvent Saint-Augustin de Grasse (1<sup>er</sup> juin), mariages (4 septembre, 14 décembre, 26 janvier), acte pour la communauté de Saint-Vallier (26 janvier).
- 3 E 1/41 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse du 3 avril 1391 au 18 février 1392. Quittances, dettes, ventes, divisions de biens, emphytéoses, arbitrages.
- 3 E 1/42 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse du 1<sup>er</sup> avril 1399 au 11 mars 1400. Ventes, dettes, quittances, reconnaissances, donations, accaptés ou emphytéoses, mégeries, mariages (1<sup>er</sup> avril, 8 avril, 19 octobre, 16 et 22 novembre), testaments (7 août, 13 novembre : femme de Pons de Grasse, 28 novembre), actes pour la confrérie du Corpus Christi de la cathédrale de Grasse (8 et 13 avril), pour la société de Saint-Michel et de l'hôpital des pauvres (26 mai), pour la confrérie Saint-Pierre et Saint-Hilaire de Grasse (1<sup>er</sup> novembre), acte pour le prieuré Saint-Honorat de Grasse (9 décembre), acte pour le couvent Saint-Augustin de Grasse (19 février).

---

<sup>168</sup> Pierre Aynesi change de millésime le 25 mars selon le style florentin.

- 3 E 1/43 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse du 21 mars au 12 octobre 1405. (actes en désordre, essentiellement août-septembre), à noter : convention pour la réalisation d'un arc de la nouvelle église Saint-Augustin de Grasse (30 avril).
- 3 E 1/44 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse de janvier à novembre 1407<sup>169</sup> (actes en désordre).  
A noter : acte concernant la construction d'un arc de la nouvelle église du couvent Saint-Augustin, (23 avril) ; testaments (2 octobre, 4 janvier, 11 septembre, 20 août), acte concernant la chapellenie Sainte-Catherine de la cathédrale de Grasse (12 juillet).

ROCASSI (ou ROCACI) Pierre  
1392-1417

- 3 E 79/32 Protocole de Pierre Rocassi.- Actes rédigés à Grasse du 26 juin 1392 au 15 mars 1397<sup>170</sup>.  
Actes : ventes, dettes, quittances, locations, donations, arrentements, mégeries, emphytéose, contrat de labourage de terre au Plan de Grasse (24 mai 1394), testaments (26 février 1395, 11 février 1395, 29 janvier 1396), rêve du vin de Grasse (4 juin 1395), mariage (27 décembre 1395), s'y ajoute un compte de dépense du notaire pour le sieur Cereste (après acte du 15 décembre 1396).  
Lieux : Grasse, Séranon, Mougins, Antibes, Tourrette de Vence, Caussols, Châteauneuf, Saint-Vallier, Gréolières, Le Bar.
- 3 E 79/47 Protocole de Pierre Rocassi.- Actes rédigés à Grasse du 20 janvier au 12 décembre 1414  
Actes : donations, dettes, ventes, location, emphytéose, testament (13 février), mariage (30 septembre)  
Lieux : Grasse, Le Bar, Antibes.
- 3 E 79/48 Protocole de Pierre Rocassi.- Actes rédigés à Castellet Saint-Cassien, Gars, Sallagriffon, Bézaudun, Cuébris, Briançonnet, Saint-Auban.  
Les 25 juillet, 6 août, 2, 16 et 23 septembre, 11 novembre 1414,  
14 et 18 mars, 7 au 11 avril, 5 et 14 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 4, 10 et 30 août, 23 septembre, 18 et 30 octobre, 1<sup>er</sup>, 2, 7 et 8 novembre 1415.  
12 juin, 13 et 15 août, 13 et 26 septembre, 12 et 29 octobre 1416, 17 avril 1417.  
A noter : acte concernant les bans et défens de Gars dont Bertrand de Grasse est seigneur (23 septembre 1415).

RABOYSII (Christophe)  
1396-1433

- 3 E 79/36 Protocole de Christophe Raboysii.- Actes rédigés à Nice les 19 mars, 8 avril, 28 juin, 5 et 6 décembre 1397, 9, 11, et 27 février, 12 mai 1399, 24 mai 1399 et 6 septembre (1399 ?).
- 3 E 79/43 Fragments de protocole de Christophe Raboysii notaire résidant à Antibes.  
4 inventaires dont un de mobilier à Villeneuve du 4 avril 1400 ; conseil de la communauté d'Antibes (incomplet, 1403), cahier de comptes de dépenses alimentaires (15 p) suivis de 4 actes de 1400 rédigés à Antibes ; cahier de 8 folios d'actes de 1405 en désordre rédigés à Cagnes, Saint-Paul, Antibes dont règlement par l'ambassadeur de Florence du prix de l'armement par Luc de Grimaldi de 2 galères contre Pise ; cahiers de 18 et 14 folios du 13 avril au 7 octobre (1409<sup>171</sup>), du 13 octobre 1409, puis 17 octobre 1409 au 21 mars 1410 du rêve du vin d'Antibes (voir également extensoire 3 E 79/44).
- 3 E 79/44 Extensoire de Christophe Raboysii.- Actes rédigé à Antibes : 1415, 1413, 1414, 1409, 1411, 1412, 1411, 1412, 1413, 1411, 1414, 1409, 1415, 1409, 1410, 1409, 1410, 1414, 1401, 1410, 1405, 1404, 1405, 1410, 1404.

<sup>169</sup> Tous les actes sont datés de 1405 à l'exception d'un du 1<sup>er</sup> octobre 1393. Mais 3 actes des 21 février et 14 janvier en fin de volume pourraient être de 1406 si Aynesii utilise toujours le style du 25 mars.

<sup>170</sup> Pierre Rocassi change de millésime le 25 mars selon le style florentin.

<sup>171</sup> L'année n'est pas indiquée mais la datation est assurée par la présence vérifiée des actes transcrits sur l'extensoire (3 E 79/44), notamment les dots à la date de 1409.

3 testaments, 1 émancipation, 13 dots, donation entre vifs, ventes, accaptés, quittance.

- 3 E 79/45 Fragment d'extensoire de Christophe Raboysii.- 2 cahiers de 6 folios ne comportant que 6 actes complets de 1414, 1418, 1421, 1427, 1428, et 1433.
- 3 E 79/46 Protocole de Christophe Raboysii.- Actes rédigés à Antibes du 18 avril au 1<sup>er</sup> novembre 1412. Dettes, ventes, procurations, mariages (30 avril, 22 septembre et 23 octobre), testaments (3 juillet, 14 septembre) ; à noter feuillet détaché comportant un mariage du 18 août 1415 et assemblée de la communauté d'Antibes (18 août 1415).
- 3 E 79/109 Protocole de Christophe Raboysii.- Actes rédigés à Grasse et à Antibes du 29 mars 1418 au 20 mars 1419. Ventes, quittances, dettes, procurations, donations, location d'herbage, facherie, mariages (5 avril, 19 juin et 24 novembre), testaments (9 octobre 1418, 20 mars 1419 à Saint-Paul), hommage au prévôt de l'église d'Antibes par Jean Corme de Saint-Vallier (21 novembre), succession de Pierre Rocassi notaire (31 mai, 1<sup>er</sup> juillet, 15 novembre), tutelle avec inventaire (5 janvier 1419), dot de la fille de Luc de Grimaldi femme de Guillaume de Puget sieur de Figanières (22 février 1419), chapellenie fondée par feu Luc de Cormis notaire (6 décembre 1418).
- 3 E 79/49 Protocole de Christophe Raboysii<sup>172</sup>.-Actes rédigés à Grasse, Antibes, Le Bar : fragment ne comportant que 6 actes du 17 août (1419 ?), 11 janvier 1420, 17 août, 6, 14 et 17 septembre, 21 et 26 octobre 1420.
- 3 E 79/50 Protocole de Christophe Raboysii.- Actes rédigés à Antibes et un à Grasse : fragment ne comportant que 10 actes des 4 mai 1421 (tutelle), 9 mai (dette), 18 juin (donation de Louis Daluis à la cathédrale de Grasse), 13 juillet (procuracion), 15 juillet (vente), 29 juillet (chapellenie Saint-Christophe fondée par feu Luc de Cormis), 31 juillet (2 procuracions dont une de Philippe de Grimaldi), 6 janvier 1421 (dette, acte de la boucherie d'Antibes et testament).
- 3 E 79/95 Protocole de Christophe Raboysii<sup>173</sup>.- Actes rédigés à Grasse du 17 mai 1424 au 2 mars 1425 et sur un cahier de 4 folios 2 actes des 29 et 30 juillet 1425 : procuracions, division de biens, ventes, emphytéoses, dette envers le juif Jassielis liée à l'achat de corail, testament (16 octobre), mariage (29 juillet 1425), armement d'une galère par Philippe de Grimaldi seigneur d'Antibes (30 juillet 1425).

## 2. Vence et Saint-Paul

PELLATI (Geoffroi)  
1353-1370

- 3 E 73/1 Protocole de Geoffroy Pelati.- Actes rédigés à Vence du 7 avril 1353 au 24 mars 1354. Ventes, dettes (11 avril, dette pour l'hôpital des pauvres de Vence), arrentements, dots, mégeries de bétail, emphytéoses, donations, procuracions, mariages (30 juin, 11 août), testaments (21 avril, 13 septembre, 28 décembre, 10 janvier, 6 février, 8 mars), désignation de procureurs pour la communauté de Vence (28 avril 1353).
- 3 E 73/2 Protocole de Geoffroy Pelati.- Actes rédigés du 26 mars au 13 décembre 1357. Ventes, dettes, dots, mégeries, procuracions, tutelle avec inventaire (9 juin), testaments (7 août, 10 novembre), mariage (3 décembre), donations.
- 3 E 73/3 Protocole de Geoffroy Pelati.- Actes rédigés à Vence du 14 janvier 1363 au 26 avril 1364.

---

<sup>172</sup> Attribution incertaine mais probable par similitude d'écriture avec 3 E 79/46 et 49 dont l'attribution est assurée par des mentions « par moi C. Raboysii notaire ».

<sup>173</sup> L'écriture est semblable à celle de Raboysii et une feuille volante comporte un acte du 20 mai 1424 rédigé par Raboysii. Toutefois deux mentions ont été portées sur le protocole par Jacques Delaude (16 août mention d'extrait par J. Delaude). Il est possible que Delaude ait succédé à Raboysii.

Dots, dettes, ventes, donations, procurations, mariages (22 décembre 1363 et 27 novembre 1367 ajouté au f° 120 v°) ; partage de biens (avec état 7 septembre), testaments (17, 18 février et 11 mars).

3 E 73/4B Protocole de Geoffroy Pelati.- Actes rédigés à Vence du 2 avril 1369 au 21 mars 1370<sup>174</sup>.

REGIS (Audebert)  
1369

3 E 79/4A Protocole d'Audebert Régis<sup>175</sup>.-  
Actes rédigés à Vence, Coursegoules, Gréolières, Revest, Fréjus, Saint-Paul, Le Broc, Malvans, Courmes et Saint-Jeannet du 15 janvier au 19 novembre 1369<sup>176</sup>.  
Dettes, ventes, procuration, donations, hommage envers Giraud de Villeneuve (21 mars), tutelle (3 juin), mariage (14 octobre), cession de propriétés à Saint-Jeannet et la Gaude par Giraud de Villeneuve (13 novembre).

JULIANI (Jacques)  
1370-1409

3 E 73/5 Protocole de Jacques Juliani.- Actes rédigés à Vence du 20 avril 1370 au 17 février 1371<sup>177</sup>.  
Ventes, donations, dots, procuration, dettes, testament (17 juin).

3 E 79/21 Protocole de Jacques Juliani.- Actes rédigés à Vence, Gréolières, Malvans du 11 avril au 10 juin, 8 juillet, 11 octobre, 2, 3 et 8 décembre 1373.  
Division de biens, ventes, testaments (3 mai, 10 juin, 8 juillet), mariages (8 juillet, 11 octobre).

3 E 73/6 Protocole de Jacques Juliani.- Actes rédigés à Vence du 21 mai 1395 au 10 avril 1396.  
Ventes, transactions, convention, donation, testaments (7 septembre, 8, 17 et 19 octobre).

3 E 73/7 Protocole de Jacques Juliani.- Actes rédigés à Vence et à Saint-Paul du 25 juin 1396 au 30 décembre 1397.  
Ventes, donations, conventions, dots, arbitrage, inventaire de maison à Malvans (12 décembre 1397), mariages (25 juin 1396, 18 juin 1397), testaments (23 juillet 1396, 7 janvier, 25 janvier, 25 février et 11 mars 1397).

3 E 73/8 Protocole de Jacques Juliani.- Actes rédigés à Vence du 24 juillet 1401 au 21 janvier 1402.  
Ventes, arrentement de bœufs (4 septembre), arbitrages, testaments (14 septembre et 30 octobre), codicille (15 septembre), mariage (29 décembre).

3 E 79/9 Protocole de Jacques Juliani.- Actes rédigés à Vence, Saint-Jeannet, Le Broc, Gréolières d'avril 1408 au 14 mars 1409.  
Ventes, arbitrage, dettes, donations, dots, mariages (15 mai, 4 juin, 23 août, 7 décembre 1408, 14 mars 1409), testament (21 juin).

---

<sup>174</sup> 8 cahiers et 4 f°s détachés dont la numérotation ancienne en chiffre romain ne restitue pas un ordre chronologique exact f° 1 à 16 (2 avril-10 juin), 17 à 46 (28 septembre-30 décembre), 47 à 62 (27 juin-10 décembre), 63 à 99 (31 janvier-21 mars 1370).

<sup>175</sup> Mention du notaire en bas de l'acte f° VI.

<sup>176</sup> Le notaire dont on ne possède qu'un volume utilise le style de Noël car il ne change pas de millésime après le 25 mars. Il se dit notaire de Vence où il habite mais il a aussi une maison à Saint-Jeannet.

<sup>177</sup> Jacques Juliani change le millésime le 25 mars selon le style florentin.

GONBERTI (Barthélémy)  
1390

- 3 E1/255      Protocole de Barthélémy Gonberti<sup>178</sup>.  
2 cahiers d'actes rédigés à Saint-Paul et Tourrette du 13 avril au 16 mai et du 16 juillet au 25 novembre 1390.  
Ventes, mégerie, dot, acte pour la communauté de Saint-Paul (13 avril 1390).

---

<sup>178</sup> Dans un acte rédigé par Jacques Jusberti le 14 avril 1377 son nom est orthographié « Gomberti » ce dont on peut déduire que son nom est Gonberti et non Gouberti.



Notaires du XIVe siècle dont les Archives sont en partie conservées  
Périodes d'activité connue

